

CREDIT FONCIER ET COMMUNAL
D'ALSACE ET DE LORRAINE • BANQUE

RAPPORT ET BILAN 2009

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MAI 2010

138^e EXERCICE



Présentation

→ Conseil d'Administration	3
→ Les chiffres clés	4
→ Ordre du jour	5

Rapport de gestion

→ Rapport de gestion 2009	6/23
---	------

Rapport du Président du Conseil d'Administration

→ [Article L. 225-235 du Code de Commerce]	24/35
--	-------

Renseignements financiers **Comptes consolidés** Normes IFRS

→ Rapport des commissaires aux comptes	38/39
→ Bilan	40/41
→ Compte de résultat	42
→ Tableau de variation des capitaux propres	43
→ Résultat net gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	44
→ Tableau de flux de trésorerie	45
→ Annexe	46/79

Renseignements financiers **Comptes sociaux**

→ Rapport des commissaires aux comptes	82/83
→ Bilan	84/85
→ Compte de résultat	86
→ Annexe	87/105
→ Inventaire des valeurs mobilières	106/107
→ Résolutions	108/110

Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2009

- **M. Gérard BARBOT** Président du Conseil d'Administration
- **CREDIT FONCIER** représenté par **M. Philippe DRUART**
- **SOCIETE D'ASSURANCE DE PREVOYANCE ET DE CAPITALISATION-ESCA** représentée par **M. Christian BURRUS**
- **M. Robert ALLEMON**
- **M. Antoine COUTIERE**
- **M. Jean-Charles DURRENBERGER**
- **M. Patrice GARNIER**
- **Mme Gervaise HARDY**
- **M. Christophe PINAULT**
- **Me Dominique SCHMIDT**
- **M. Alain SIEGRIST**

Evolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009

M. Gérard BARBOT a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009.

Par décision du Conseil d'Administration du 21 juillet 2009, **M. Gérard BARBOT** a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de **M. Antoine COUTIERE**, conservant son mandat d'administrateur.

M. Alain MAIRE, administrateur a démissionné le 13 octobre 2009. Il a été remplacé par **M. Alain SIEGRIST** lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 2009.

M. Fabrice BOUVIER, censeur, a démissionné le 20 novembre 2009.

Direction générale

- **M. Jean-Etienne DURRENBERGER** Directeur Général
- **M. Christian CAPMAS** Directeur Général Adjoint

Commissaires aux comptes

Titulaires

- **Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT** représenté par **Mme Anik CHAUMARTIN** et **M. Sylvain MAYEUR**
- **Cabinet KPMG** représenté par **M. Philippe SAINT-PIERRE**

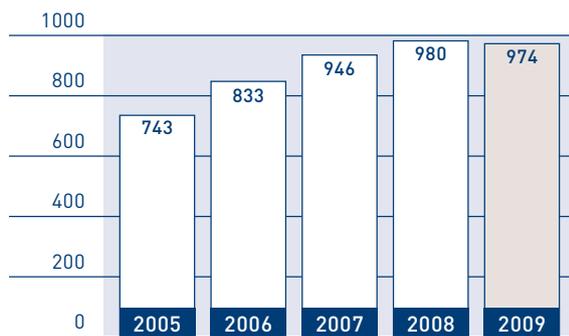
Suppléants

- **M. Etienne BORIS**
- **Mme Marie-Christine FERRON-JOLYS**

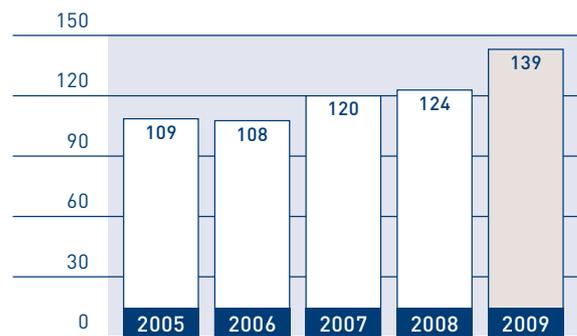
Les chiffres clés Données financières consolidées

en millions d'€

→ Total du bilan



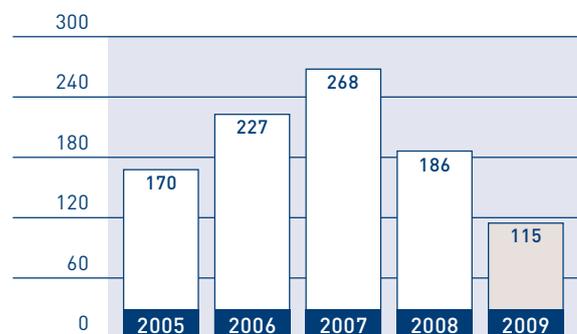
→ Fonds Propres (avant distribution)



→ Encours des prêts



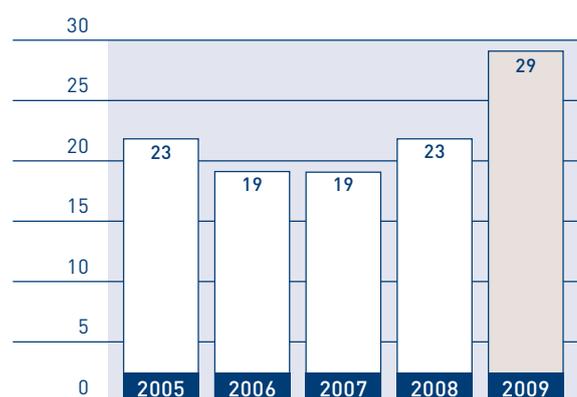
→ Volume de production



→ Produit Net Bancaire



→ Résultat Brut d'Exploitation





Crédit Foncier et Communal
d'Alsace et de Lorraine-Banque

1, rue du Dôme - 67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 49 89 - Fax : 03 88 75 64 57

Assemblée Générale Ordinaire du CFCAL-Banque

Société Anonyme au capital de 5 535 150 euros entièrement versés
RCS 568 501 282 STRASBOURG

Exercice 2009 / Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2009
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration
3. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice
4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L. 225-40 du Code de Commerce
5. Approbation des bilans et des comptes de résultats sociaux et consolidés aux normes IFRS de l'année 2009
6. Affectation du résultat
7. Changement d'administrateur
8. Renouvellement d'administrateurs
9. Divers



7

RAPPORT DE GESTION 2009



Madame, Monsieur, cher actionnaire,

La crise économique et financière, d'une ampleur considérable dans les pays développés, a continué de produire ses effets négatifs au cours de l'année 2009. Si la crise financière a perdu en intensité, elle n'est pas pour autant finie comme l'ont rappelé le moratoire de Dubai et la dégradation de la dette grecque. Sur le plan économique, la variation des prix a décliné sous l'effet de la récession qui freine les salaires et affecte les marges des producteurs et distributeurs.

La récession et la crise financière ont entraîné un recul des crédits à la consommation particulièrement marqué en début d'année, même si ensuite un redressement a pu être constaté grâce à la baisse du taux du crédit et aux mesures de soutien pour l'achat d'automobiles.

Dans une conjoncture économique dégradée le CFCAL s'est mobilisé tout au long de l'année auprès de ses clients et partenaires pour les accompagner dans leurs projets. Cette mobilisation qui a été conduite avec le souci de préserver des bases financières saines, n'a pu enrayer la chute de la production de crédits nouveaux [-35%] comparable à celle du marché de la restructuration de crédits. Dans ce contexte particulièrement défavorable, votre société est cependant parvenue à améliorer ses marges se traduisant par un PNB en progression sensible et un résultat net en hausse de près de 30%. Conséquence de la crise financière et économique le coût du risque enregistre en revanche une dégradation importante reflétant la progression des provisions sur créances douteuses. Cependant, le surdimensionnement des garanties disponibles, mises en regard des créances douteuses, permet de maintenir un couple rendement/risque élevé.

Prenant en compte les évolutions du marché de la restructuration, votre société a également au cours de l'année 2009 posé les jalons de futurs relais de croissance centrés sur son cœur de métier.

Je tiens particulièrement à souligner la contribution remarquable du management et de l'ensemble des salariés à la qualité des résultats de votre société. Ceci a été rendu possible par leur attachement dans la durée à l'entreprise et leur engagement au quotidien, restant ainsi fidèles aux valeurs du CFCAL.

Je remercie aussi tous nos fidèles actionnaires, qui ont continué à nous faire confiance tout au long de cette année. Le Conseil d'administration propose cette année à l'Assemblée Générale de fixer le dividende à 2,40 €, qui reste comme l'année dernière payable en espèces ou en actions.

■ Commentaires sur les résultats

a. Données consolidées

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 sont préparés et publiés conformément aux normes IFRS.

Changement comptable

Néant

Résultats

Avec 114 215 K€ de réalisations nouvelles contre 178 140 K€ au 31 décembre 2008, la production de crédit enregistre un recul significatif, en ligne avec l'évolution du marché de la restructuration. La demande de prêt reste cependant soutenue, mais le CFCAL privilégie une saine gestion de sa liquidité et opère une sélection de ses risques considérablement renforcée.

Dans un contexte de crise financière générale, le CFCAL est parvenu à améliorer ses marges sur l'exercice 2009. Le PNB s'établit ainsi à 40 298 K€ contre 33 383 K€ au 31 décembre 2008 (+20,71%). Un produit exceptionnel de 1 170 K€ lié à des reprises de provisions sur litiges assignations contribue certes à l'évolution du PNB, mais de manière marginale.

Le RBE à 28 671 K€ contre 22 507 K€ au 31 décembre 2008 enregistre une croissance encore plus importante (+27,39%). A 11 627 K€ contre 10 876 K€ les charges générales d'exploitation ne progressent que de 6,90%. La maîtrise de ces charges associée à la progression du PNB se traduisent par un coefficient d'exploitation en nette amélioration : 28,85% contre 32,6% au 31 décembre 2008.

Le coût du risque enregistre une dégradation importante passant de 633 K€ à 2 440 K€ du fait de la progression des provisions sur créances douteuses. Le CFCAL a également appliqué une décote supplémentaire de 10% sur la valeur vénale de ses gages afin de prendre en compte le retournement du marché immobilier. Néanmoins, ces créances sont intégralement garanties, leur gestion fait partie du modèle du CFCAL avec un couple rendement/risque élevé et surtout elles reviennent à un niveau conforme au modèle après avoir atteint des planchers historiquement faibles.

Le résultat net s'élève à 17 266 K€, après impôts, contre 13 330 K€ pour l'exercice précédent, soit une progression remarquable de 29,52%.

b. Données sociales du CFCAL-Banque

Les états financiers sociaux sont établis selon les normes françaises, car il n'est pas permis de décliner les normes IFRS dans les comptes sociaux.

Changement comptable

Néant

Résultats

Le PNB se monte à 14 337 K€ contre 12 941 K€ au 31 décembre 2008 (+10,79%). Cette progression est essentiellement liée à une reprise de provisions sur litiges assignations, les autres postes (marge nette d'intérêt, dividende versé par CFCAL-SCF) étant stables.

L'activité propre du CFCAL-Banque régresse néanmoins, au profit de sa filiale CFCAL-SCF, l'encours de prêt passant de 120 196 K€ à 115 716 K€ en un an (-3,7%).

Le résultat brut d'exploitation à 11 904 K€ contre 10 739 K€ en 2008 progresse au même rythme que le PNB.

Le coût du risque s'améliore, passant d'une charge de 293 K€ en 2008 à un produit de 303 K€ en 2009.

Ces éléments combinés expliquent la progression du résultat net qui enregistre une hausse de 21.11% (10 329 K€ contre 8 528 K€).

■ Activité du groupe

Avec 122 M€ de fonds propres consolidés, le Groupe CFCAL affiche un ratio de solvabilité tier 1 de 24.73%, reflétant la solidité de sa structure financière. Alors que de nombreuses signatures bancaires ont connu une dégradation de leur notation à la suite de la crise financière, l'ensemble des notes du CFCAL Groupe ont été maintenues par l'agence de notation Standard and Poor's : A1 court terme et A long terme pour le CFCAL-banque et A+ long terme pour le CFCAL-société de crédit foncier confirmant ainsi la solidité du modèle CFCAL.

Dans un contexte de tensions persistantes sur la liquidité bancaire -notamment à long terme-, de récession économique, de dégradation des comptes sociaux et publics avec pour corollaire une augmentation du chômage et donc de l'insolvabilité, les encours de crédits ont été stabilisés à 942 014 K€ contre 951 698 K€ au 31 décembre 2008.

Le CFCAL observe une évolution de ses créances douteuses (9,75% de l'encours total contre 6.75% un an plus tôt). Ce phénomène s'explique par la dégradation de la conjoncture et la stagnation du marché immobilier. Ces créances restent cependant parfaitement maîtrisées et largement garanties.

■ Faits significatifs

Les actionnaires disposaient d'une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, à exercer jusqu'au 22 juin 2009 inclus, le dividende étant mis en paiement le 1er juillet 2009. Le montant du dividende réinvesti s'élève à 6 194 K€, soit 145 068 nouveaux titres au prix de 42,70 €. Le réinvestissement se partage entre une augmentation de capital de 221 K€ et une prime d'émission de 5 973 K€. Au 31 décembre 2009, le nouveau capital social est de 5 535 150 € divisé en 3 629 606 titres.

■ Perspectives d'avenir

Les fondamentaux de la banque restant préservés, le CFCAL figure parmi les acteurs qui pourront tirer parti d'une reprise du marché de la résolvabilisation.

→ Information sur les limites prudentielles

Ratios prudentiels (résultats du groupe consolidé normes IFRS)	2005	2006	2007	2008	2009	Minimum
Ratio Européen de solvabilité	22,08 %	19,92 %	20,89 %	21,50 %	24,73 %	8 %
Coefficient de liquidités	853 %	695 %	390 %	449 %	796 %	100 %
Grands risques	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	

→ Information sur la couverture du risque de crédits

en milliers d'€

Informations sur les risques (résultats du groupe consolidé normes IFRS)	2005	2006	2007	2008	2009
Encours global des crédits à la clientèle	717 301	801 746	912 918	951 698	942 014
Encours douteux des crédits à la clientèle	40 295	43 345	53 282	64 305	91 830
Total des créances douteuses	53 700	55 522	66 006	77 683	107 679
Dépréciation de la clientèle	18 697	15 976	16 418	16 079	18 326
Dépréciation encours sain	4 743	1 453	1 097	882	1 376
Total dépréciations de la clientèle	23 440	17 429	17 515	16 961	19 702
Couverture des risques	43,65 %	31,39 %	26,54 %	21,83 %	18,30 %

Activité Groupe CFCAL

→ Opérations de crédit

en milliers d'€

	2005	2006	2007	2008	2009
Encours brut des crédits début d'exercice	674 433	717 301	801 746	912 918	951 698
Prêts aux particuliers et prêts aux professionnels	169 717	226 506	268 321	178 140	114 215
Crédits hypothécaires en compte (OCH)	0	0	0	7 541	576
Augmentations de l'année	169 717	226 506	268 321	185 681	114 791
Prêts aux particuliers et prêts aux professionnels	117 100	131 856	146 347	138 156	116 548
Financement du développement local	10 165	10 443	10 264	7 279	5 892
Crédits hypothécaires en compte (OCH)	0	0	0	1 083	2 097
Diminutions de l'année	127 265	142 299	156 611	146 518	124 537
Variation activation des commissions charges et produits (normes IFRS)	416	238	-538	-383	62
Encours brut des crédits fin d'exercice	717 301	801 746	912 918	951 698	942 014

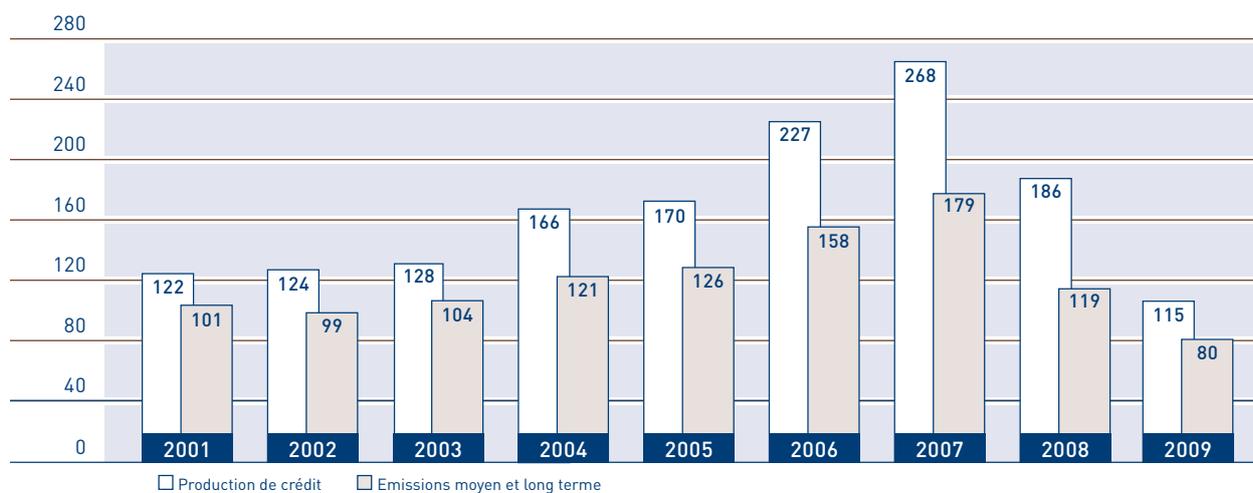
→ Financement des opérations de crédit

en milliers d'€

	2005	2006	2007	2008	2009
Encours brut des ressources début d'exercice	552 770	592 194	681 029	781 963	803 963
Emprunts obligataires	87 500	128 070	163 500	94 230	35 050
Bons à moyen terme négociables	38 000	30 000	15 000	25 000	30 000
Certificats de dépôts négociables	29 000	63 000	74 000	107 500	145 000
Emprunt interbancaire					15 000
Augmentations de l'année	154 500	221 070	252 500	226 730	225 050
Emprunts obligataires	80 777	79 553	85 104	97 123	101 652
Bons à moyen terme négociables	3 087	1 562	2 325	0	15 000
Certificats de dépôts négociables	31 000	51 000	64 000	107 500	130 000
Autres ressources	104	58	58	31	31
Diminutions de l'année	114 968	132 173	151 487	204 654	246 683
Variation activation des commissions (normes IFRS)	108	62	79	76	-54
Encours brut des ressources fin d'exercice	592 194	681 029	781 963	803 963	782 384

→ Production de crédit Emissions moyen et long terme

en millions d'€



→ Encours des prêts et des ressources

en millions d'€



→ Activité boursière sur l'action CFCAL en 2009

Nombre de jours de cotation	255
Nombre de titres échangés dans l'année	20 558
Cours moyen de l'action en 2009	50,32 €
Cours extrêmes de l'action en 2009	54 € / 45 €
Capitalisation boursière au 31/12/2009	171 680 364 €
Rendement brut par rapport au cours moyen	4,77 %

→ Actionnaires détenant plus de 5 % du capital

	Nombre de titres	Pourcentage de détention	Pourcentage de droits de vote
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 499 808	68,873 %	68,977 %
ESCA	470 732	12,969 %	12,989 %

→ Revenu par action

	2005	2006	2007	2008	2009
* Nombre d'actions	3 167 320	3 167 320	3 376 738	3 484 538	3 629 606
* Résultat Net par action (en €)	4,45	5,36	3,41	2,45	2,85
* Dividende total par action (en €)	5,00 *	5,00 *	2,20	2,10	2,40

*Y compris dividende exceptionnel de € 3,00 par action

Actions d'autocontrôle

→ Opérations réalisées au cours de l'exercice 2009

	Nombre de titres	Opérations réalisées dans le contrat de liquidité	Opérations réalisées hors contrat de liquidité	Cours moyen d'achat et de vente en €	% du capital au 31/12/2009
Report	5 818				
Achats	4 175	4 175		49,82	0,11 %
Ventes	4 526	4 526		50,28	0,12 %
Solde au 31/12/2009	5 467				0,15 %

Les opérations ont été traitées dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur depuis le 01/09/2005 avec NATIXIS SECURITIES pour un solde de 3 512 actions au 31/12/2009.

Les 1 955 actions hors contrat de liquidité sont destinées au plan d'actions gratuites bénéficiant aux catégories que le conseil d'administration a déterminé parmi les membres du personnel de la Société ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, comme approuvé par l'assemblée générale mixte du 25/05/2007.

Le réinvestissement du dividende de l'exercice 2008 payé en 2009 s'est traduit par une augmentation du nombre d'actions qui passe de 3 484 538 à 3 629 606.

Etat de la participation des salariés au capital de la société au 31/12/2009

Les salariés détiennent 39 131 titres soit 1,078 % du capital et 1,08 % des droits de vote arrêtés au 31/12/2009 du CFCAL-Banque par le biais du fonds commun de placement.

Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France

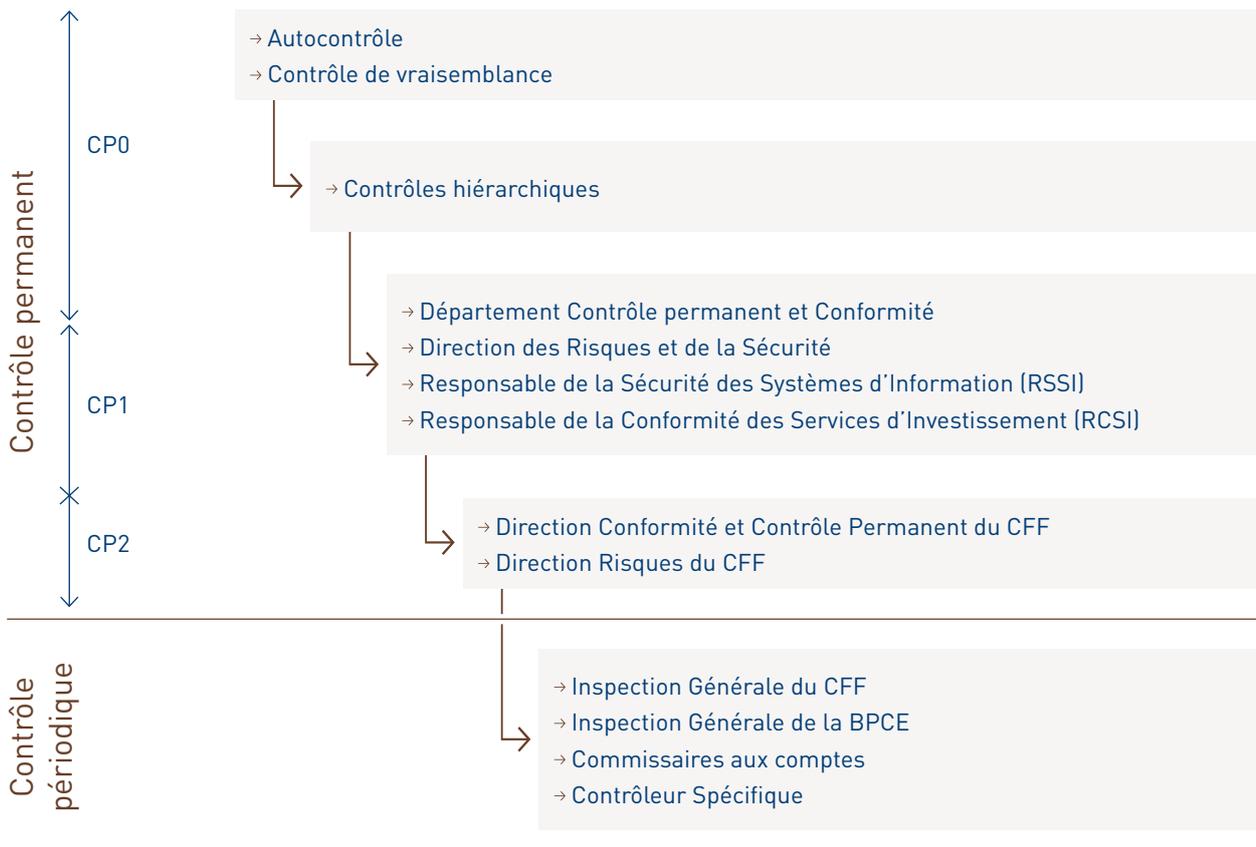
NEANT

Dépenses non déductibles en application de dispositions fiscales spécifiques

NEANT

Organisation du contrôle interne au sein du CFCAL

Le contrôle des risques au CFCAL s'appuie sur plusieurs composants :



■ Le contrôle permanent

a. Le contrôle permanent de niveau 0 (CP0)

Autocontrôle et contrôle de vraisemblance

Autocontrôle : les agents du CFCAL ont comme consigne de s'assurer de la bonne exécution de leurs tâches. Leurs opérations sont systématiquement contrôlées par leurs supérieurs hiérarchiques conformément au schéma délégué en vigueur.

Contrôle de vraisemblance : la principale activité du CFCAL est traitée par un seul logiciel développé en interne. Ce logiciel est doté d'un outil de contrôle de vraisemblance. Chaque information saisie fait l'objet d'un test de cohérence. Si le système détecte une incohérence, il en informe (par message affiché à l'écran) l'agent concerné. Le CFCAL a rédigé un manuel de contrôle de vraisemblance et procède régulièrement à sa mise jour.

Contrôle hiérarchique

Il existe dans chaque entité opérationnelle une entité de contrôle hiérarchique. Composée principalement d'encadrants, cette structure a en charge le contrôle permanent et traite des opérations de vérification énumérées dans les tableaux de bord de contrôle permanent⁽¹⁾.

Le contrôle hiérarchique permet :

- de vérifier le respect des procédures établies,
- d'identifier les anomalies de gestion et les traitements non conformes,
- d'en alerter les responsables concernés,
- de mettre en place des plans d'actions correctifs.

⁽¹⁾ Les opérations métiers sont quantifiées dans ces tableaux avec leur mode de contrôle.

Quantification des opérations : tableaux de bord de contrôle

Des tableaux de bord de contrôle permanent ont été établis pour chaque entité opérationnelle. Ces tableaux quantifient les opérations réalisées dans les différents départements et contiennent les informations présentant les caractéristiques et les paramètres du contrôle.

Ces tableaux contiennent les éléments suivants :

- “**opération**” : permet de lister les opérations effectuées dans l’entité concernée,
- “**risque**” : permet d’attribuer un niveau de risque à chaque opération,
- “**opérationnel**” : sert à identifier l’agent qui effectue l’opération,
- “**contrôleur**” : permet d’identifier la personne en charge du contrôle
- “**procédure**” : prend la valeur “oui” s’il y a une procédure écrite de l’opération, “non” dans le cas contraire,
- “**dernière date MAJ**” : représente la dernière date de la mise à jour de la procédure,
- “**intitulé procédure**” : nom de la procédure existante
- “**périodicité de contrôle**” : indique la périodicité de génération du lot à contrôler (hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, trimestrielle, annuelle, systématique,...)
- “**échantillon**” : décrit l’échantillon des dossiers sélectionnés pour contrôle,
- “**date de mise en place**” : date de mise en place du contrôle.

Contrôle hiérarchique via le système d’information

Le système d’information met à la disposition de certains responsables de service un module “contrôle permanent”.

Le module “contrôle permanent” fonctionne de la manière suivante : pour chaque opération, sont définis dans les tableaux de bord de contrôle permanent des échantillons de contrôle ainsi qu’une périodicité de contrôle. En fonction de ces paramètres, le système d’information extrait des éléments à contrôler.

Le contrôleur identifie l’information à contrôler et effectue les contrôles. Il indique ensuite dans le système d’information si l’opération est conforme ou non. L’agent a également la possibilité d’ajouter un commentaire sur le contrôle réalisé (un commentaire expliquant la raison de la non-conformité).

b. Le contrôle permanent de niveau 1 (CP1)

Contrôles du Département Contrôle permanent et Conformité, de la Direction des Risques et de la Sécurité, du RSSI et du RCSI

Contrôle du Département Contrôle permanent et Conformité : il est effectué par les agents du Département Conformité et Contrôle permanent. Ce contrôle permet de vérifier l’exécution des opérations de contrôle des entités de contrôle hiérarchique. Il est effectué une fois par trimestre en se basant sur le plan annuel de contrôle permanent² et donne lieu à la rédaction d’une synthèse de contrôle.

Contrôle de la Direction des Risques et de la Sécurité : il intervient dans tous les pôles de métier afin d’assurer les mesures et les suivis des risques bancaires conformément à la politique de la Direction Générale et aux normes groupe et met en place un système d’alerte pour réduire les conséquences des risques.

RSSI : cette fonction est confiée au Directeur des Risques et Sécurité qui assure la supervision du système d’information et contrôle les accès logiques et physiques au SI du CFCAL conformément au système d’habilitation mis en place.

RCSI : cette fonction est confiée au responsable Contrôle Permanent et Conformité (ce responsable est titulaire de la carte RCSI de l’AMF) qui assure le contrôle des opérations de transmission et de conservation des ordres de bourse.

^[2] Feuille de route des opérations de contrôle du département contrôle permanent et conformité établie à partir des tableaux de bord de contrôle permanent, voir répertoire Contrôle permanent du dossier Références.

c. Le contrôle permanent de niveau 2 (CP2)

Direction Conformité et contrôle permanent du Crédit Foncier

La conformité du CFCAL est confiée à la Direction Conformité et contrôle permanent du Crédit Foncier. Le responsable du département Contrôle permanent et conformité du CFCAL est le relais de cette Direction. Cette Direction transmet les normes groupe au CFCAL et épaulé le Département Contrôle permanent et conformité dans ses tâches de contrôle. Elle procède également par un examen des synthèses du contrôle permanent du CFCAL.

Direction Risques (DRI) du Crédit Foncier

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques de suivi des risques, le CFCAL a établi une charte risques avec la DRI du Crédit Foncier. Cette charte rappelle le principe d'autonomie du CFCAL dans sa gestion des risques mais instaure un suivi de cette gestion par la mise en place d'un reporting périodique. Après chaque arrêté mensuel, le CFCAL dépose dans un espace privé et sécurisé de la DRI du CFF un ensemble d'indicateurs de suivi des risques et des activités du CFCAL.

■ Le contrôle périodique

Inspections Générales du Crédit Foncier et de la BPCE

Le contrôle périodique est assuré par les Inspections Générales du Crédit Foncier et de la BPCE conformément au plan pluriannuel de contrôle périodique du CFCAL.

Commissaires aux comptes

Ils interviennent notamment dans le contrôle et les vérifications des comptes. Ils examinent également les procédures métiers et se prononcent sur la qualité du système d'information du CFCAL.

Contrôleur Spécifique

Conformément aux règlements des Sociétés de Crédit Foncier (SCF), le contrôleur spécifique du CFCAL a pour mission :

- de veiller au respect par la Société de Crédit Foncier des dispositions des articles L. 515-13 à L. 515-20 du Code Monétaire et Financier
- de vérifier que les apports qui sont faits à la société de crédit foncier sont conformes à l'objet de cette dernière
- de certifier certains documents adressés à la Commission Bancaire
- de se prononcer sur la validité des modes d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur
- d'informer la Commission Bancaire de certains faits dans les circonstances prévues expressément par la loi
- de procéder à la déclaration des créances en cas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire
- de révéler au Procureur de la République les faits délictueux dont il a eu connaissance.

■ Système de reporting

Le CFCAL a mis en place deux systèmes de reporting périodique destinés à l'exécutif et aux responsables métiers. Le premier, quotidien permet de suivre notamment les nouvelles opérations, la sinistralité des encours et la liquidité. Le second, mensuel, permet d'apprécier la situation mensuelle des encours de l'établissement et des éléments de gestion actif-passif.

■ Système de délégation

Le système de délégation du CFCAL repose sur deux séries de dispositions assurant :

- d'une part, que les décisions, en fonction de l'importance des engagements et/ou des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (systèmes de délégations internes ou intervention de comités décisionnels compétents),
- d'autre part, que les représentants du CFCAL justifient, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la société.

Nouvel administrateur

L'Assemblée Générale du 15 mai 2009 a nommé, en qualité d'administrateur, **M. Gérard BARBOT** pour une période de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Changement de président

Par décision du Conseil d'Administration du 21 juillet 2009, **M. Gérard BARBOT** a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de **M. Antoine COUTIERE**, conservant son mandat d'administrateur.

Changement d'administrateur

M. Alain MAIRE, administrateur, a démissionné en date du 13 octobre 2009.

M. Alain SIEGRIST a été nommé pour son remplacement lors de la séance du Conseil d'Administration du 13 octobre 2009 pour la durée du mandat restant à courir et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Démission du censeur

M. Fabrice BOUVIER, censeur, a démissionné en date du 20 novembre 2009.

Autres fonctions exercées par les administrateurs ou leur représentant permanent

→ M. Gérard BARBOT

Président du Conseil d'Administration

Membre du conseil d'administration	LA BANQUE POSTALE
Membre du conseil d'administration	ODDO ET CIE
Président du conseil d'administration	VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES
Membre du conseil d'administration	CREDIT FONCIER DE FRANCE
Membre du conseil d'administration	LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT
Administrateur	GEOPOST
Gérant	GIMAR CAPITAL INVESTISSEMENT

→ M. Antoine COUTIERE

Administrateur

Membre du CS	VMG
--------------	-----

→ M. Philippe DRUART

Administrateur, en tant que représentant du Crédit Foncier

Membre du COMEX, en charge de la Stratégie, Communication, Relations Institutionnelles et Mécénat et Développement Durable	CREDIT FONCIER
Membre du conseil d'administration	BANCO PRIMUS
Administrateur	LOCINDUS
Directeur Général	GCE FONCIER COINVEST
Administrateur	FONCIER PARTICIPATIONS
Administrateur	CREDIT FINANCIER LILLOIS

→ M. Jean-Charles DURRENBERGER

Administrateur

Administrateur	Société Foncière & Immobilière d'Alsace "SOFIDAL-SA"
----------------	--

→ M. Christian BURRUS

Administrateur, en tant que représentant de la société ESCA

Président du CA et DG	SA ESCA
Président	SAS ESCA FINANCE ET CONSEIL
Représentant du Président, la SASU PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS DE L'ILL	SAS ENVERGURE CONSEIL
Président	SAS FINANCIERE DE L'ILL
Président	SASU PARTICIPATION ET INVESTISSEMENTS DE L'ILL
Administrateur délégué, vice-président	SA TELEVERBIER
Président du CA	SA AFI EUROPE IARD
Président du CS	SA DIOT
Administrateur	SA HOLDING SALPA
Administrateur	SA SETA
Gérant	SARL GRANVAL MANAGEMENT

→ M. Robert ALLEMON

Administrateur

Membre du CS	MPO-International SA
Administrateur	COGEP A Cie Générale de Participations depuis juin 2006
Administrateur	DF-Synergies S.A.
Administrateur	SICAV Fleurival depuis le 1 ^{er} août 2007

→ M. Christophe PINAULT

Administrateur

Administrateur	FONCIER EXPERTISE
Administrateur	FONCIER ASSURANCES
Administrateur	GCE Assurances
Administrateur	CEGC (Compagnie Européenne de Garanties et Caution)
Président du CA	CFG (Comptoir Financier de Garantie)

→ M. Patrice GARNIER

Administrateur

Membre du CA	Stein Energie Investissement
Membre du CS	Siparex Ventures Gestion
Membre du Comité de Gérance	Meridian Infrastructure Managers
Gérant	Metis Sàrl
Président	Migus & Associés SA
Membre du CS	Financière Santoline SAS

→ Mme Gervaise HARDY

Administrateur

Directeur suivi et contrôle SCF/VMG	CREDIT FONCIER
Secrétaire général	COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

→ M. Alain SIEGRIST

Administrateur

→ Me Dominique SCHMIDT

Administrateur

Professeur Agrégé des Facultés de droit	
Avocat à la cour	Barreau de PARIS

Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux durant l'exercice

→ Dirigeants (rémunération brute)

En Euros

	Rémunération part fixe	Rémunération part variable	Intéressement et participation	Prime de départ nette
Jean-Etienne DURREBERGER , Directeur Général	139 968	20 530	37 946	
Antoine COUTIERE , Président du CA jusqu'au 21 juillet 2009	50 192	2 500		80 000
Gérard BARBOT , Président du CA depuis le 21 juillet 2009	32 500			

Le dirigeant, M. Jean-Etienne DURREBERGER, bénéficie d'un plan d'actions gratuites portant sur 295 titres, approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2007, dont les modalités sont les suivantes : Date d'attribution : 30/04/2008 - Date d'acquisition : 30/04/2010
Le dirigeant ne bénéficie pas d'autres avantages à court terme, à long terme, post emploi et d'indemnités de fin de contrat de travail.

→ Mandataires sociaux salariés du Crédit Foncier de France (rémunération brute versée par le CFF)

En Euros

	Rémunération part fixe et avantages en nature	Rémunération part variable	Intéressement et participation
Philippe DRUART	188 719	150 720	12 121
Christophe PINAULT	220 162	100 800	13 029
Gervaise HARDY	151 572	20 963	10 212

Messieurs Philippe DRUART et Christophe PINAULT bénéficient chacun d'une retraite surcomplémentaire s'élevant respectivement à 5 669€ et 5 360€.

Ces informations sont délivrées afin de satisfaire les obligations de l'article L 225-102 : indication des rémunérations des mandataires sociaux reçues de la part de la société qui contrôle le CFCAL.

→ Montant global brut des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées pour 2009

En Euros

	508 656
--	---------

→ Administrateurs

En Euros

	Jetons de présence 2009
Gérard BARBOT, Président du CA	2 250
Antoine COUTIERE, administrateur	5 250
CREDIT FONCIER DE FRANCE, administrateur	5 250
ESCA - Société d'assurance de prévoyance et de capitalisation, administrateur	5 250
Jean-Charles DURRENBERGER, administrateur	3 750
Robert ALLEMON, administrateur	4 500
Christophe PINAULT, administrateur	4 250
Patrice GARNIER, administrateur	4 250
Gervaise HARDY, administrateur	2 750
Alain MAIRE, administrateur	1 500
Alain SIEGRIST, administrateur	750
Dominique SCHMIDT, administrateur	3 750
Fabrice BOUVIER, censeur	1 500
Soit un total de	45 000

→ Rémunérations des commissaires aux comptes au titre du groupe

En Euros

	Rémunération TTC
KPMG	111 228 dont 41 262 pour la SCF
PRICEWATERHOUSECOOPERS	111 228 dont 41 262 pour la SCF

Affectation et distribution du résultat de l'exercice

en Euros

Le compte de résultat au 31 décembre 2009 présente un solde bénéficiaire de	10 328 884,41
Nous vous proposons de distribuer :	
→ un premier dividende de 5 % sur le capital	276 757,50
→ un dividende supplémentaire	8 434 296,90
Distribution totale	8 711 054,40
et d'affecter le solde à la réserve facultative	1 617 830,01

Si vous acceptez ces propositions, le dividende de l'exercice sera détaché à partir du 9 juin 2010 à raison de € 2,40 aux 3 629 606 actions constituant le capital, soit un total de € 8 711 054,40. Une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions est offerte. Le dividende en espèces sera payé le 6 juillet 2010.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts. Depuis le 1er janvier 2008, l'imposition des dividendes revenant aux personnes physiques, peut se faire, au choix, par intégration aux revenus soumis au barème progressif ou par prélèvement forfaitaire libératoire (au taux de 18%). L'option doit être exercée par le contribuable avant le versement des dividendes. A défaut d'option, les dividendes seront réintégrés aux revenus soumis au barème progressif, les prélèvements sociaux de 12,1% sur les dividendes étant retenus d'office dès leur paiement.

	Nombre d'actions	Masse distribuée en €	Dividende net par action en €
Exercice 2006	3 167 320	15 836 600,00	5,00
Exercice 2007	3 376 738	7 428 823,60	2,20
Exercice 2008	3 484 538	7 317 529,80	2,10

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

en Euros

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
1. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	4 830 163	4 830 163	⁽¹⁾ 5 149 526	⁽¹⁾ 5 313 921	⁽¹⁾ 5 535 150
Nombre d'actions émises	3 167 320	3 167 320	3 376 738	3 484 538	3 629 606
2. Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 874 765	26 096 135	25 101 673	23 851 347	19 119 922
Marge brute	12 475 883	19 602 895	15 604 712	12 940 531	14 337 174
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	7 603 996	16 963 253	14 978 862	12 400 980	11 713 437
Impôt sur les bénéfices	2 790 539	2 363 872	2 183 602	1 744 584	1 713 141
Participation des salariés et intéressement dus au titre de l'exercice	1 718 796	1 632 351	1 342 779	1 387 748	1 795 135
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	14 080 077	16 968 936	11 501 863	8 527 624	10 328 884
Montant des bénéfices distribués	15 836 600	15 836 600	7 428 824	7 317 530	8 711 054
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	0,98	4,09	3,39	2,66	2,26
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	4,45	5,36	3,41	2,45	2,85
Dividende versé à chaque action	2,00	2,00	2,20	2,10	2,40
Dividende exceptionnel	3,00	3,00	-	-	-
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés	77	101	109	106	106
Montant de la masse salariale	2 271 977	2 705 089	3 128 536	3 445 570	3 572 608
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales,...)	1 161 959	1 389 438	1 643 258	1 873 850	1 999 749

⁽¹⁾ Augmentation de capital par réinvestissement du dividende



25

RAPPORT DU PRESIDENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque
Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL - Banque) - 1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CFCAL - Banque et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce..

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 30 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes du CFCAL - Banque

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit

Anik Chaumartin

Sylvain Mayeur

Philippe Saint Pierre



Crédit Foncier et Communal
d'Alsace et de Lorraine-Banque

1, rue du Dôme - 67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 49 89 - Fax : 03 88 75 64 57

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne (année 2009)

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1er août 2003 et aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, ce rapport est rédigé afin de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration. Il a également pour but de présenter les procédures de contrôle interne des activités du Groupe CFCAL durant l'année 2009. Pour la rédaction de ce rapport, le CFCAL se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Il comporte deux parties obligatoires :

- Première partie
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
- Deuxième partie
Procédures de contrôle interne

■ Première partie

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Composition du Conseil

Les membres du Conseil

Le Conseil compte aujourd'hui 11 membres élus par l'Assemblée générale.

La composition du Conseil d'administration respecte les critères d'indépendance proposés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Elle est mentionnée en page 3 du présent rapport annuel.

Personnes assistant régulièrement aux réunions du Conseil

Assistent régulièrement aux réunions du Conseil d'administration les représentants du Comité d'Entreprise et les Commissaires aux comptes. Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

Les mandats

Fonctions et mandats exercés dans la société

Les membres du Conseil d'administration du CFCAL n'exercent pas de fonction dans la société.

Date d'expiration de mandat

Le Conseil d'administration du CFCAL sera partiellement renouvelé lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice. En effet, 5 mandats d'administrateurs arrivent à échéance. Ils sont tous proposés en renouvellement (cf. infra page 110, chapitre résolutions 2009 du présent rapport annuel).

Principale activité exercée en dehors de la société

Cette information figure dans la liste des membres du Conseil d'administration (cf. infra pages 18 & 19 du présent rapport annuel).

Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société

La liste des mandats et fonctions figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2009.

Mouvements au sein du Conseil

L'assemblée générale du 15 mai 2009 :

→ a ratifié la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil de M. Christophe PINAULT en remplacement de M. Patrick ALLOUCHE, démissionnaire,

→ a nommé en qualité d'administrateur, M. Gérard BARBOT

Le conseil du 21 juillet 2009 a nommé M. Gérard BARBOT à la Présidence du Conseil d'administration en remplacement de M. Antoine COUTIERE, ce dernier conservant son mandat d'administrateur.

Le conseil du 9 décembre 2009 a coopté en qualité d'administrateur M. Alain SIEGRIST, en remplacement de M. Alain MAIRE.

Ce même conseil a pris acte de la démission de M. Fabrice BOUVIER, Censeur.

Autres informations

Actions de fonction

En application de l'article 9 des statuts du CFCAL, chaque membre du Conseil doit être titulaire de 75 actions. Cette obligation est respectée par chacun.

Pactes d'actionnaires ayant une incidence sur la composition du Conseil

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

Rôle et fonctionnement du Conseil

Missions et pouvoirs du conseil

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. A ce titre, les statuts précisent que "le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent."

Les réunions du Conseil

Généralités

Le conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier.

Nombre de réunions - Thèmes principaux

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2009.

■ Suivi trimestriel de l'activité de la Société

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société, qui lui est présentée.

Le Conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2008 (réunion du 18/02/2009)
- examiné le bilan et les comptes au 30 juin en présence des commissaires aux comptes (réunion du 21/07/2009)
- approuvé les rapports 42 et 43 (réunion du 15/05/2009)
- suivi l'activité du CFCAL, la situation de trésorerie et les autres états prudentiels (réunions du 18/02/2009, du 15/05/2009, du 21/07/2009, du 13/10/2009 et du 08/12/2009)
- pris connaissance des compte-rendus des comités d'audit, stratégique et/ou de rémunération (réunions du 18/02/2009, du 17/07/2009 et du 08/12/2009)
- examiné le budget de l'exercice 2010 du CFCAL (réunion du 8 décembre 2009)

■ Projets stratégiques

Le Conseil examine également tout projet dont l'importance stratégique ou financière le justifie. Il a ainsi notamment débattu des relais de croissance proposés par la Direction générale (8 décembre 2009).

■ Taux de présence des membres

Le taux de participation global au Conseil, c'est à dire le nombre total de membres présents rapporté au total des membres en exercice, s'établit à 87%. Le taux de présence s'est établi à 80% pour le Conseil examinant les comptes annuels et à 100% pour le Conseil statuant sur le budget 2010.

■ Evaluation des performances du Conseil

Il n'a pas été procédé à une évaluation des performances du Conseil

Règles concernant les membres du Conseil

Dispositions particulières concernant les membres du Conseil

Il n'existe pas de règlement intérieur régissant le fonctionnement du Conseil.

Règles de restriction ou d'interdiction d'interventions sur les titres de sociétés sur lesquels les membres du Conseil disposeraient d'informations privilégiées.

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

Par ailleurs les membres du Conseil ont :

- l'obligation, avant toute transaction sur le titre CFCAL-BANQUE, de signer et remettre au RCSI du CFCAL-BANQUE une attestation sur l'honneur qu'ils ne détiennent pas d'information privilégiée sur le titre CFCAL-BANQUE,
- l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre CFCAL-BANQUE pendant une période "rouge" débutant 45 jours précédant la publication ou l'information sur les résultats ou les comptes trimestriels, semestriels et annuels et se terminant à la date de publication ou d'information sur ces mêmes résultats ou comptes.

Mode de fonctionnement des comités institués par le Conseil

■ Comités

La société est dotée d'un Comité d'audit, d'un Comité des rémunérations et d'un Comité stratégique qui fonctionnent selon les règlements intérieurs approuvés par le Conseil d'administration du 13 octobre 2009.

Composition des comités à fin décembre 2009

Comité d'audit	Comité des rémunérations	Comité stratégique
M. Philippe Druart, Président	M. Gérard Barbot, Président	M. Christophe Pinault, Président
M. Antoine Coutière	M. Robert Allemon	M. Robert Allemon
M. Patrice Garnier	M. Christian Burrus	M. Christian Burrus
Mme Gervaise Hardy	M. Philippe Druart	M. Antoine Coutière
		M. Philippe Druart

Principales missions et pouvoirs

■ Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise, et de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour mission de proposer au Conseil la rémunération fixe des membres de la direction générale. Il détermine les critères de rémunération variable et évalue leur atteinte.

■ Comité stratégique

Le comité stratégique examine les décisions stratégiques de l'entreprise et présente ses observations au Conseil d'administration.

Nombre de séances des comités et taux de présence

Comité d'audit	Comité stratégique	Taux de présence
11 février 2009	11 février 2009	100 %
17 juillet 2009	17 juillet 2009	100 %
	1 ^{er} décembre 2009	100 %

Règles précisant les attributions et modalités de fonctionnement des comités, règlements intérieurs des comités

■ Comité d'audit

Sur l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres le Comité se réunit au moins trois fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues en tant que de besoin. Les commissaires aux comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit au cours desquelles sont examinés les comptes et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité sur invitation du Président du Comité.

■ Comité des rémunérations

Le Comité se réunit au moins une fois par an.

■ Comité stratégique

Le Comité Stratégique se réunit au moins une fois par an au cours du deuxième semestre et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son président, à son initiative ou à la demande de la majorité de ses membres.

Il prépare les décisions à soumettre au Conseil d'administration relatives à la définition des orientations stratégiques et des axes de croissance du C.F.C.A.L., à l'élaboration et la révision du plan d'entreprise et à l'examen des projets relatifs aux opérations stratégiques.

Examen de l'activité au cours de l'exercice écoulé

■ Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'audit a examiné :

- les comptes au 31 décembre 2008,
- les comptes au 30 juin 2009,
- les plans pluriannuels de contrôle périodique et de contrôle permanent,
- les rapports d'audit,
- le suivi des recommandations,
- les rapports articles 42 et 43,
- les risques [risque de crédit, risque opérationnel, ALM, Bâle 2,...].

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été amené à proposer au Conseil d'administration la fixation du niveau de la part variable de la rémunération de la Direction générale au titre de l'exercice 2008 (Conseil du 18 février 2009).

■ Comité stratégique

Le comité stratégique a examiné les nouveaux relais de croissance proposés par la Direction Générale (comité de décembre 2009).

Jetons de présence et rémunérations

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel. Les administrateurs reçoivent à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

La fraction de l'enveloppe non consommée en raison des absences ne fait l'objet d'aucune répartition. Le tableau des jetons de présence distribués au titre de l'exercice 2009 figure page 21 du présent rapport.

■ Deuxième partie

Procédures de contrôle interne

Contexte et principe du contrôle

Etablissement financier spécialisé, le groupe Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine (CFCAL) est, au 31 décembre 2009, filiale à 68.87% du Crédit Foncier de France.

Le Groupe Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine est composé de :

- Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL-BANQUE)
- Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - SCF (CFCAL-SCF)

Le CFCAL-BANQUE est une banque au sens du Code Monétaire et Financier et est membre de la FBF.

Le CFCAL-SCF est une société financière à statut de société de crédit foncier au sens du code monétaire et financier et est membre affilié à la FBF. Par convention signée en 1999, toutes ses activités de financement et de gestion ont été déléguées au CFCAL-Banque. Les normes et procédures du CFCAL-SCF sont donc identiques à celles du CFCAL-Banque.

Dans le cadre de ses activités, le groupe CFCAL est soumis à tous les contrôles réglementaires et prudentiels bancaires et des sociétés de crédit ainsi qu'à la réglementation des sociétés cotées en bourse. Il doit notamment appliquer le règlement du comité de réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit (**CRBF 97-02**) publié le 21 février 1997 et modifié le 29 octobre 2009. En respect de ce règlement, le groupe CFCAL s'est doté d'une organisation permettant de mesurer et de quantifier les risques inhérents à son activité ainsi que d'alerter et de contrôler autant que possible ces risques dans un souci d'optimisation économique.

Organisation générale du dispositif du contrôle du CFCAL

Responsabilité du dispositif de maîtrise des risques du groupe CFCAL

Elle est assurée par le Directeur des Risques et de la Sécurité directement rattaché au Directeur Général du CFCAL. Le Directeur des Risques et de la Sécurité assure également la responsabilité de la sécurité notamment du système d'information et du plan de continuité des activités.

Responsabilité du contrôle permanent et de la conformité des opérations

Elle est assurée par la Responsable du département Contrôle Permanent et de la Conformité pour le CFCAL-BANQUE directement rattaché au Directeur Général du CFCAL, et par le Directeur Général pour le CFCAL-SCF.

Responsabilité du contrôle périodique

Elle est assurée par l'Inspecteur Général du groupe CFF pour le CFCAL-BANQUE, et par le Directeur Général pour le CFCAL-SCF.

Contrôleur Spécifique

Conformément aux règlements des Sociétés de Crédit Foncier (SCF), le contrôleur spécifique du CFCAL a pour mission :

- de veiller au respect par la Société de Crédit Foncier des dispositions des articles L. 515-13 à L. 515-20 du Code Monétaire et Financier
- de vérifier que les apports qui sont faits à la société de crédit foncier sont conformes à l'objet de cette dernière
- de certifier certains documents adressés à la Commission Bancaire
- de se prononcer sur la validité des modes d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur
- d'informer la Commission Bancaire de certains faits dans les circonstances prévues expressément par la loi
- de procéder à la déclaration des créances en cas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire
- de révéler au Procureur de la République les faits délictueux dont il a eu connaissance.

Commissaires aux comptes

Ils interviennent notamment dans le contrôle et les vérifications des comptes. Ils examinent également les procédures métiers et se prononcent sur la qualité du système d'information du CFCAL.

Gouvernance d'entreprise

L'organe dirigeant du CFCAL-Banque et de ses filiales est composé du Directeur Général et de son Adjoint dont les responsabilités sont définies par le Conseil d'Administration. Il assure la responsabilité managériale du groupe CFCAL. Le Directeur Général présente régulièrement des indicateurs permettant au Conseil d'apprécier le niveau des risques inhérents aux activités du CFCAL et les dispositifs de maîtrise de ces risques.

Contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre pour garantir la réalisation des objectifs, le respect des lois, des règlements, des règles de place et des codes de bonne conduite, le respect des règles du Groupe et la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'établissement est exposé.

Entités de contrôle hiérarchique

Composées exclusivement des encadrants, leur rôle consiste à assurer un contrôle hiérarchique permanent conformément à la délégation de pouvoir.

Système de délégation

Le système de délégation du CFCAL repose sur deux séries de dispositions assurant :

d'une part, que les décisions, en fonction de l'importance des engagements et/ou des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (systèmes de délégations internes ou intervention de comités décisionnels compétents),

d'autre part, que les représentants du CFCAL justifient, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la société.

Lignes de reporting

Le CFCAL a mis en place deux systèmes de reporting périodique destinés à l'exécutif et aux responsables métiers. Le premier, quotidien permet de suivre notamment les nouvelles opérations, la sinistralité des encours et la liquidité. Le second, mensuel, permet d'apprécier la situation mensuelle des encours de l'établissement et des éléments de gestion actif-passif.

Le CFCAL dépose régulièrement dans un espace privé et sécurisé les éléments de suivi :

- de la nouvelle production
- des encours bilan et hors bilan
- des garanties
- des impayés
- des douteux
- des provisions et des pertes

Ces éléments de suivi de l'activité et des risques de crédit sont destinés au Crédit Foncier.

Système d'habilitation

Le CFCAL dispose d'un système d'habilitation orienté métier. Ce système construit le profil utilisateur selon son rôle et sa fonction et conformément au système de délégation des pouvoirs.

Séparation des fonctions

Au regard de la taille de l'établissement, le contrôle permanent a été confié au Directeur Informatique et Contrôle qui n'effectue aucune opération commerciale, financière ou comptable conformément au 97-02.

Travaux de l'inspection générale

La responsabilité du contrôle périodique est assurée par la Direction de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Foncier. En 2009, les auditeurs du CFCAL ont effectué une mission d'audit global. L'objectif de cette mission était de réaliser un audit général du CFCAL afin de procéder à une analyse du niveau des risques de crédits, des risques financiers, des risques comptables ainsi que des risques opérationnels. Suite à cet audit, 46 recommandations ont été émises. Des mesures correctrices ont immédiatement été mises en œuvre pour remédier aux insuffisances relevées. A ce jour, 21 de ces recommandations ont déjà été satisfaites par les différents services concernés.

En 2009, le Département Conformité et Contrôle Permanent a assuré un suivi trimestriel des recommandations non réalisées. Les comptes-rendus de ces suivis ont été adressés à l'Inspection Générale du Crédit Foncier. A fin 2009, sans prendre en considération le dernier audit, le stock de recommandations non réalisées était de 5.

Le Comité d'Audit du CFCAL est régulièrement informé des travaux et des avancées sur ces sujets (recommandations émises, recommandations réalisées, recommandations non réalisées dans les délais,...).

Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Les procédures comptables élaborées par la Direction administrative et comptable assurent la mise en œuvre et le respect des règles comptables définies par le Groupe. Les opérations comptables sont régulièrement contrôlées par une équipe dédiée au sein de la Direction administrative et comptable.

Le Département Conformité et Contrôle Permanent se charge du contrôle de premier niveau avec l'appui de la Direction des Risques et de la Sécurité qui agit également en contrôleur niveau un pour l'activité financière (ALM,...). Le contrôle de deuxième niveau dépend des structures centrales du Crédit Foncier de France. L'Inspection Générale du Crédit Foncier assure le contrôle périodique.

Deux cabinets de commissaires aux comptes interviennent au CFCAL pour contrôler la sincérité et la régularité des comptes sociaux individuels et consolidés.

Par ailleurs, dans ses attributions, le comité d'audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du conseil d'administration sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés. Il examine entre autres la qualité de l'information financière et les risques financiers.

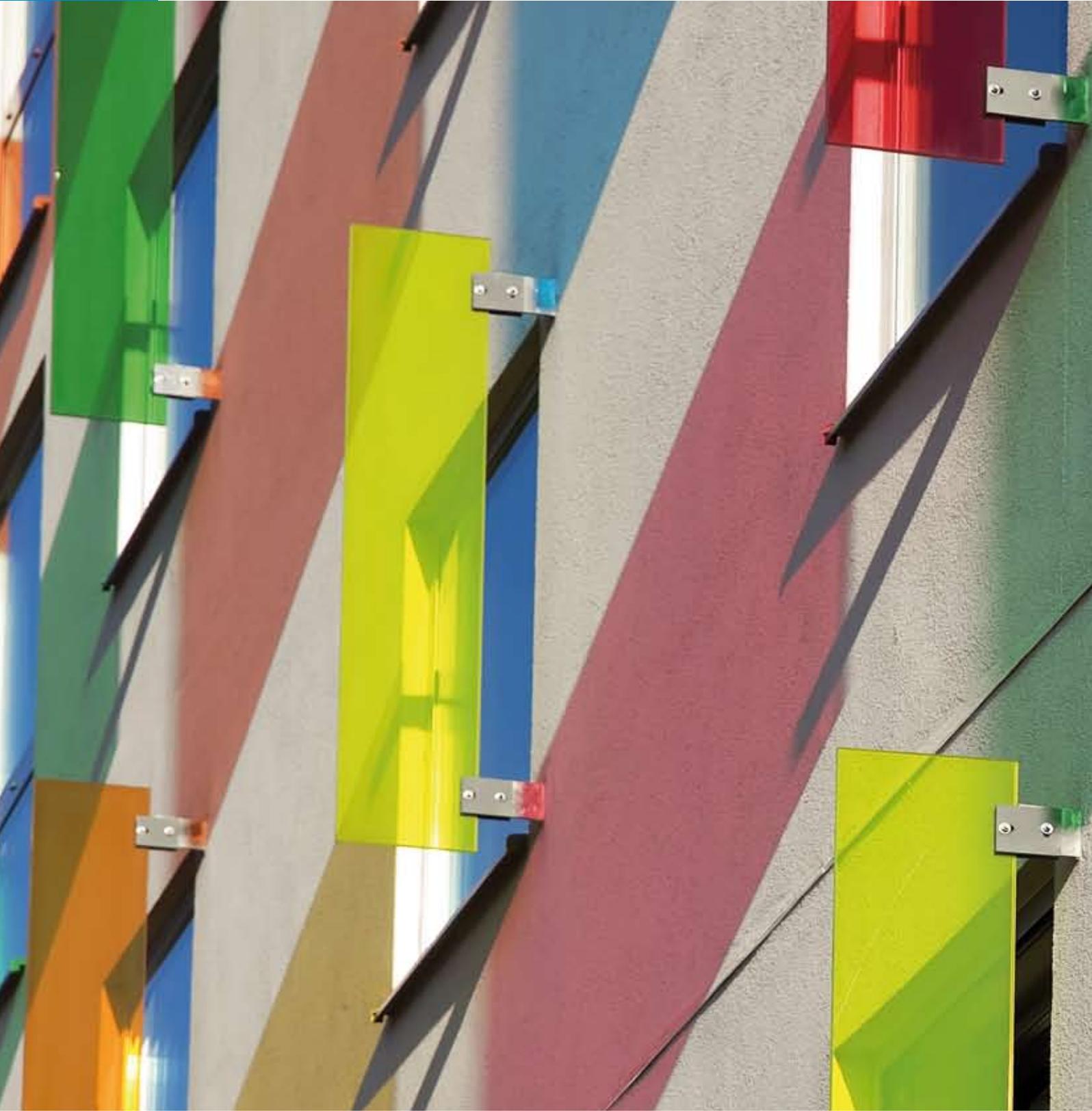
Le groupe CFCAL publie ses comptes consolidés selon les normes comptables IFRS. La consolidation des données s'appuie sur un dispositif de vérification (contrôle de vraisemblance, contrôle permanent) permettant une fiabilisation et une correcte agrégation des données. Ces données sont collectées à travers le système d'information CFCAL.

Le CFCAL possède un système d'information bien adapté à son métier, flexible, documenté. Ce système permet d'apporter une assurance relativement élevée au niveau de :

- la fiabilisation de l'information comptable et financière,
- la maîtrise des risques liés à la perte ou la destruction accidentelle ou volontaire des données,
- la maîtrise de l'environnement réglementaire et légal dans lequel évolue le CFCAL.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (C.R.B.), du règlement n° 2000-03 du 04 Juillet 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis en France (le principe du coût historique, le principe de la continuité de l'exploitation, le principe d'indépendance des exercices, le principe de prudence, le principe de permanence des méthodes comptables).





RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

37

COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES IFRS



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL - Banque)
1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CFCAL - Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

→ Votre groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités comme mentionné dans la note II et dans les notes 9, 15 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions déterminées sur base individuelle et sur base de portefeuille.

→ Votre groupe détient des positions sur titres et instruments financiers. La note II des notes annexes aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre groupe et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes du CFCAL - Banque

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit

Anik Chaumartin

Sylvain Mayeur

Philippe Saint Pierre

→ Bilan actif

En K€uros

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		998	831
Instruments dérivés de couverture	12	1 005	0
Actifs financiers disponibles à la vente	13	6 833	6 587
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14	5 201	3 649
Prêts et créances sur la clientèle	15/16	944 183	954 478
Actifs d'impôts courants		0	0
Actifs d'impôts différés	10C	7 619	6 448
Comptes de régularisation et actifs divers	17	866	720
Immeubles de placement	18	3 285	3 295
Immobilisations corporelles	19	3 745	3 232
Immobilisations incorporelles	20	218	334
Total actif		973 953	979 574

→ Bilan passif

En K€uros

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques Centrales, C.C.P.		0	0
Instruments dérivés de couverture	21	10 773	7 416
Dettes envers les établissements de crédit	22	15 997	130
Dettes envers la clientèle	23	17 167	16 892
Dettes représentées par un titre	24	775 002	815 432
Passifs d'impôts courants		1 828	500
Passifs d'impôts différés	10C	1 100	526
Comptes de régularisation et passifs divers	25	6 345	5 491
Provisions	26	6 466	9 410
Capitaux propres		139 273	123 778
<i>Capitaux propres part du groupe</i>			
Capital et primes liées	27	34 302	28 108
Réserves consolidées	27	93 590	87 435
Gains/pertes latents ou différés	27	-5 886	-5 096
		Résultat de l'exercice	17 267
			13 331
<i>Intérêts minoritaires</i>		2	1
		Total passif	973 953
			979 574

42 COMPTES CONSOLIDÉS

→ Compte de résultat

En K€uros

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
+ Produits d'intérêts et assimilés	1	67 221	70 247
- Charges d'intérêts et assimilés	1	31 916	40 291
+ Commissions (produits)	2	3 882	3 255
- Commissions (charges)	2	776	932
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3	-99	1 090
+ Produits des autres activités	4	3 604	1 513
- Charges des autres activités	4	1 618	1 499
Produit net bancaire		40 298	33 383
- Charges générales d'exploitation	5-6	10 925	10 216
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation	8	702	660
Résultat brut d'exploitation		28 671	22 507
- Coût du risque	9	2 440	633
Résultat d'exploitation		26 231	21 874
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		-5	0
Résultat avant impôt		26 226	21 874
- Impôts sur le résultat	10-10b	8 959	8 544
Résultat net		17 267	13 331
- Intérêts minoritaires		1	0
Résultat net part du groupe		17 266	13 331
Résultat par action		4,76€	3,83€

→ Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'€

	Capital et réserves liées			Réserves conso.	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves	Réserves consolidées	Variations de valeur des instruments financiers					
					Variation juste valeur sur actifs disponibles à la vente	Variation juste valeur dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31/12/2007	5 150	17 030		82 358	2 820		12 602	119 960	1	119 961
Affectation du résultat N-1				12 602			-12 602			
Distribution N au titre du résultat N-1				- 7 429				-7 429		
Augmentation capital et prime d'émission	164	5 764						5 927		
Immobilisation affectant les KP					-2 835			-2 835		
Résultat N							13 331	13 331		
Cessions actions auto-contrôle				112				112		
Acquisition actions auto-contrôle				-319				-319		
ID sur élimination actions propres				112	-37			75		
Gains / pertes sur instruments flux de trésorerie							-5 044	-5 044		
Capitaux propres au 31/12/2008	5 314	22 794		87 436	-52	- 5 044	13 331	123 778	1	123 779
Affectation du résultat N-1				13 331			-13 331			
Distribution N au titre du résultat N-1				-7 318				-7 318		
Augmentation capital et prime d'émission	221	5 973						6 194		
Variations de valeurs des instruments financiers et immobilisations affectant les KP				133	753			886		
Résultat N							17 267	17 267		
Cession actions auto-contrôle				226				226		
Acquisition actions auto-contrôle				-209				-209		
ID sur élimination actions propres				-9				-9		
Gains/pertes sur instruments flux de trésorerie							-1 542	-1 542		
Capitaux propres au 31/12/2009	5 535	28 767	0	93 590	701	-6 587	17 267	139 273	1	139 274

→ Résultat net gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En K€uros

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net	17 267	13 331
	Variations	
Gains/pertes sur titres à revenu fixe des actifs financiers disponibles à la vente	14	153
Gains/pertes sur titres à revenu variable des actifs financiers disponibles à la vente	1 134	-4 477
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	-395	1 489
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	-2 352	-7 416
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	810	2 553
Réajustement gains/pertes sur instruments financiers à la JV par résultat	0	-181
Autres mouvements	0	-37
Total gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-789	-7 916
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	16 477	5 415

→ Tableau de flux de trésorerie (Méthode indirecte IFRS)

	En milliers d'€	
	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net	17 267	13 331
Dotations nettes aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	-939	-894
Annulation reprise provision	143	1 411
Autres mouvements		
Augmentation du stock de dettes représentées par un titre	-25 396	22 040
Dividendes reçus (reclassés en flux lié aux actifs financiers)	-158	-253
Elimination charges sociales provisionnées	2 173	2 034
Elimination charge IS calculée	8 959	8 544
Autres mouvements	55	5
Composantes non monétaires comprises dans le résultat net et autres ajustements	- 15 162	32 887
Composantes des activités opérationnelles		
Flux liés aux opérations avec la clientèle	7 782	-33 634
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	-2 789	837
Augmentation du poste prêts et créances (solde net réalisations - remboursements)	10 295	-33 990
Augmentation des dettes envers la clientèle (comptes courants)	277	-481
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 402	6 147
Elimination étalement prime	67	104
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	-159	-439
Dividendes reçus	158	253
Acquisitions/Cessions titres en portefeuille (actifs financiers disponibles à la vente)	-246	6 752
Elimination variation valeur portefeuille disponible à la vente	-789	-7 916
Variation nette liée à l'élimination des actions d'autocontrôle	20	-206
Acquisitions/Cessions instrument de couverture de flux de trésorerie	2 352	7 598
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	494	-6 238
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	0	0
Elimination dette liée aux charges sociales provisionnées	-2 173	-2 034
Elimination de la créance IS calculée	1 228	-1 141
Variation autres créances	1 440	-3 063
Impôt décaissé	-10 187	-7 403
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	1 596	5 091
Flux liés aux immeubles de placement	108	-11
Elimination charge calculée (dotation aux amortissements)	237	0
Elimination produit calculé (reprise de provisions)	-138	-31
Variation poste immeubles de placement	9	20
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	305	743
Elimination charge calculée (dotation aux amortissements)	702	894
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-513	-73
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	117	-78
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	413	732
Augmentation du capital	6 194	5 928
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-7 318	-7 429
Trésorerie nette provenant des activités de financement	-1 123	-1 501
Trésorerie et équivalent trésorerie à l'ouverture	4 350	27
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	1 596	5 091
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	413	732
Trésorerie nette provenant des activités de financement	-1 123	-1 501
Trésorerie et équivalent trésorerie à la clôture	5 236	4 350

Notes annexes aux comptes consolidés

1. Principes de consolidation comptable

Nos états financiers consolidés au 31 décembre 2009 ont été établis en conformité avec les normes IAS. Outre le bilan et le compte de résultat consolidés, les états financiers consolidés comprennent un tableau des variations des capitaux propres et des participations minoritaires, un tableau des flux de trésorerie,

un tableau de résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ainsi que les notes annexes. L'information sectorielle est présentée dans les notes annexes. Aucun changement de méthode comptable n'a été adopté en 2009.

2. Méthodes et évaluations comptables

La norme IAS1 révisée portant sur la présentation des états financiers a été appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009. Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par la norme

dont l'application était obligatoire pour la première fois en 2009 :

→ IFRS 8 "Information sectorielle".

L'application de ces normes n'a eu aucune incidence sur les comptes consolidés du groupe.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice, la crise financière a eu des impacts sur :

- l'activité, avec le ralentissement de la production de crédits
- les risques, avec une remontée du coût du risque de crédit.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas :

- des dépréciations au titre du risque de crédit
- des dépréciations des titres à revenu variable
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers
- et de la détermination des provisions pour risque et pour couverture des engagements sociaux.

Périmètre de consolidation

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque détient 99,99% du capital de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF). Cette société contrôlée

de manière exclusive est consolidée par la méthode de l'intégration globale. Le périmètre du groupe CFCAL n'a pas évolué en 2009.

Instruments financiers comptabilisation et évaluation (IAS 39). - IFRS 7

Conformément à IAS 39 et IFRS 7, tous les actifs et passifs financiers qui comprennent également les instruments financiers dérivés doivent être présentés dans le bilan. A cette fin, l'intégralité du portefeuille doit être répartie en plusieurs groupes et évaluée en fonction

de la classification correspondante. Les remarques ci-dessous résument la manière dont nous avons appliqué les règles stipulées dans cette norme au sein de notre groupe.

Conformément à l'amendement IFRS 7, le CFCAL a classé ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux :

Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir les prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers :

Les instruments financiers comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les prêts et créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les lignes

bancaires confirmées et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe CFCAL constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances

Les prêts affectés à cette catégorie vérifient simultanément les critères suivants : les prêts sont émis ou acquis sans intention de les céder à court terme, l'entité n'a pas opté pour l'option juste valeur, ils ne sont pas cotés sur un marché actif, leurs flux futurs sont fixes ou déterminables. Ils sont évalués au coût amorti. Cette méthode consiste à actualiser au taux d'intérêt effectif

les flux futurs. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui génère les flux corrigés de l'effet de remboursement anticipé tel que la valeur actuelle de ces flux égale le capital initial augmenté des coûts internes. Cette catégorie recouvre à l'actif l'ensemble des prêts accordés par le groupe CFCAL et au passif les ressources du CFCAL.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et à échéances fixes que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à

l'échéance. Le Groupe CFCAL n'a pas utilisé la catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" en 2009

Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie recouvre l'ensemble des actifs financiers, quelle que soit leur nature, n'entrant dans aucune des catégories précédentes. Il s'agit principalement de titres portant intérêt, et d'actions. Ce portefeuille est évalué à la juste valeur par référence à son cours coté à la date de clôture avec impact sur les capitaux propres,

dans la rubrique "Gains/pertes latents ou différés", après prise en considération de l'impôt différé. Les plus-values et moins-values n'affectent le compte de résultat qu'au moment de la cession de l'actif ou d'une dépréciation définitive.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les "Actifs financiers disponibles à la vente" essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant d'un titre à revenu variable coté sur un marché actif, une baisse significative du cours constitue une dépréciation possible qui conduit le Groupe à procéder à une dépréciation déterminée sur la base du

cours coté. Une baisse de 30% sur deux arrêts consécutifs ou une moins value observée depuis plus de 6 mois est considérée comme significative et déclenche une évaluation approfondie du titre.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée en déduction du Produit Net Bancaire sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur titres disponibles à la vente". Cette dépréciation ne pourra pas être reprise par le compte de résultat, mais par les capitaux propres.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le CFCAL ne détient pas de titres à la juste valeur par résultat.

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de

l'instrument de couverture) Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement. Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux futurs d'un instrument financier (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux révisable).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace devant être enregistrée en compte de résultat. Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert (dans la ligne "intérêts et produits ou charges assimilés").

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Créances

Les créances émises sont évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du Taux d'Intérêt Effectif. Le coût amorti d'un crédit est le montant auquel il a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de capital, majoré ou diminué de l'amortissement de certains coûts et commissions à étaler et surcotes/décotes, actualisés au TIE et diminué de toute réduction pour dépréciation ou non recouvrabilité.

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'une perte est encourue du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif. Le montant de la dépréciation est la différence entre le montant inscrit au bilan au titre de l'actif et le montant recouvrable qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Dans l'appréciation des flux futurs estimés, le CFCAL retient notamment la valeur des gages apportés par les débiteurs.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque". Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique "Coût du risque". A compter de la dépréciation, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Outre les dépréciations sur base individuelle, le groupe CFCAL procède à des dépréciations sur la base de groupes d'actifs présentant des caractéristiques similaires en termes de risques de crédit (provisions sur base portefeuille). Cette provision est évaluée à partir de séries statistiques permettant d'apprécier plus finement le risque de perte sur ces engagements.

Immobilisations

Les normes IAS 16 et IAS 40 distinguent plusieurs catégories d'immobilisations :

- Les immeubles de placement : IAS 40 définit un immeuble de placement comme un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie de bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.
- Les autres immobilisations corporelles : selon IAS 16, il s'agit des actifs corporels qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; pour les biens immobiliers, ce sont ceux qui sont occupés par leur propriétaire, par opposition aux immeubles de placement.

Le Groupe CFCAL a retenu comme règle de comptabilisation des immeubles de placement et autres immobilisations corporelles celle du coût, soit la valeur d'origine diminuée du cumul des amortissements. La valeur résiduelle des immobilisations est considérée comme nulle.

L'approche par composant consiste à amortir distinctement les éléments significatifs d'une immobilisation prise dans son ensemble. Si certains de ces éléments ont un même plan d'amortissement (durée et mode), ils peuvent toutefois être regroupés pour déterminer la charge d'amortissement (IFRS 16 § 45). Les grandes catégories de composants suivantes ainsi que les durées d'amortissement associées ont été déterminées pour les immeubles :

- Terrain,
- Gros œuvre, (50 ans)
- Couverture / Façade / Etanchéité (20 ans)
- Equipements Techniques (10 ans)
- Agencements (10 ans).

Les autres immobilisations sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire ou dégressif soit :

- Matériel informatique - dégressif 3 à 5 ans
- Autres matériels - linéaire 10 ans
- Logiciels - linéaire 1 à 8 ans

Stock des immeubles acquis par adjudication

Au 31 décembre 2009, le Groupe CFCAL constate un stock de 8 biens acquis par adjudication pour un

montant total brut de 714 K€.

Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend notamment des obligations foncières ou d'autres titres bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier, mais également des titres de créances négociables destinés à assurer le financement de l'activité du Groupe CFCAL.

Ces titres sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique "Dettes représentées par un titre" pour leur valeur nominale.

Les intérêts et charges relatifs à ces dettes sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

Dettes à terme

Ce poste comprend un emprunt interbancaire bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier pour assurer le financement de l'activité de Société de Crédit Foncier.

Le montant nominal figure au passif du bilan sous la rubrique "Dettes envers les établissements de crédit".

Les intérêts relatifs sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

Provisions

La norme IAS 37 définit une provision comme un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Le CFCAL provisionne dans cette catégorie les assignations auxquelles le groupe doit faire face dans le cadre de son activité ainsi que les contentieux fiscaux.

Provisions pour engagements de retraite

Les engagements de retraite sont intégralement provisionnés. Ils sont déterminés par des actuaires indépendants sur la base d'un taux d'actualisation de 4,10% de l'application des tables de mortalité par générationnels, du taux de turn-over et des profils de carrière propres au CFCAL-Banque. Une provision pour prime d'ancienneté est comptabilisée conformément à l'accord collectif en vigueur.

La méthode de comptabilisation retenue permet d'amortir les écarts actuariels selon la règle du corridor pour les Indemnités de Fin de Carrière. Pour les Primes d'Ancienneté, les écarts actuariels doivent être reconnus immédiatement (il s'agit d'un régime de type "autres avantages à long terme").

Impôts sur les sociétés

a. Impôt courant

Au 31 décembre 2009, suite à la liquidation du redressement lié au contrôle fiscal portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007, le Groupe CFCAL a repris la provision pour litige impôt de 968 K€ constatée précédemment.

b. Impôt différé

Selon IAS 12, les impôts différés sont calculés sur la base d'une approche bilantielle, c'est-à-dire sur les différences constatées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, et sa valeur fiscale.

Capital

Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe CFCAL rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée est comptabilisée net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou en minoration des résultats non distribués.

3. Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires

sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné. Le Groupe CFCAL indique la détermination de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers dans les notes annexes.

Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et

agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur le prix de marché affiché pour des éléments similaires.

Immeubles de placement

Tous les six mois, l'expert interne au Groupe CFCAL révisé les évaluations effectuées par l'évaluateur externe. Ce dernier est indépendant et possède une qualification professionnelle appropriée et reconnue et une expérience récente quant à la localisation géographique et la catégorie de l'immeuble de placement objet de l'évaluation.

La juste valeur repose sur la valeur de marché qui est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière.

Gestion du risque

Concernant l'utilisation des instruments financiers, le groupe CFCAL est exposé aux risques suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition du groupe à chacun des risques ci-dessus ainsi que son dispositif de maîtrise de ces risques.

Le management du groupe CFCAL et de ses filiales est assuré par le Directeur Général et son Adjoint dont les responsabilités sont définies par le Conseil d'Administration. Le Directeur Général présente régulièrement des indicateurs permettant au Conseil d'apprécier le niveau des risques inhérents à l'utilisation des instruments financiers et les systèmes de maîtrise de ces risques.

Le dispositif de maîtrise des risques du groupe CFCAL s'appuie sur le Comité Risques et Contrôle Interne, le Comité d'Audit et sur la Direction Risques et Sécurité.

Comité Risques et Contrôle Interne

En 2008, le CFCAL a mis en place un comité risques et contrôle interne. Ce comité est un organe décisionnel responsable du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne.

Il a pour mission :

- de statuer sur la politique des risques du CFCAL,
- d'examiner le dispositif de maîtrise des risques, les indicateurs d'alerte et le reporting contrôle permanent et conformité,
- d'analyser les reportings réglementaires,
- de suivre les réalisations des recommandations des entités de contrôle interne et externe,
- de veiller à l'application des normes groupe en matière de gestion des risques et de contrôle interne,
- de suivre le projet Bâle II.

Les membres de ce comité sont :

- le Directeur des Engagements et Finance,
- le Responsable du domaine Gestion des Crédits, Contentieux et Juridique,
- le Directeur de l'Administration et de la Comptabilité,
- le Responsable de la Conformité et du Contrôle permanent,
- le Directeur des Risques et de la Sécurité,
- le Directeur Adjoint des Risques et de la Sécurité,
- un chargé d'étude des Risques et de la Sécurité.

Les réunions de ce comité ont lieu une fois par trimestre.

Comité d'Audit

Le comité d'Audit a été créé début 2005 en application du règlement n°97-02 du 21 février 1997 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et par décision du Conseil d'Administration. Il assiste l'organe délibérant dans l'exercice de ses missions. Les missions, la composition et les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit sont définies dans son règlement intérieur et modifiées en 2009 suite au changement de présidence du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du Conseil d'Administration :

- sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels consolidés;
- sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin des actions complémentaires à ce titre.

Le Comité a également pour mission d'examiner les dossiers de façon approfondie et de préparer les décisions du Conseil d'Administration du CFCAL, notamment dans les domaines suivants : qualité de l'information financière, risques de contrepartie et financier, risques opérationnels et organisationnels, et risques de non conformité.

Direction Risques et Sécurité

Les fonctions risques sont assurées par la Direction Risques et Sécurité créée le 01 juillet 2008.

La Direction Risques et Sécurité a en charge le pilotage et le suivi des risques inhérents à l'activité du CFCAL et de la sécurité notamment du système d'information. Son rôle consiste à assurer le contrôle et la maîtrise des risques bancaires. Elle est chargée également de concevoir un système d'alerte et des outils permettant à la Direction Générale et aux Responsables de piloter et de suivre l'activité du CFCAL dans le respect de la réglementation et dans un souci d'optimisation économique. Elle est aussi responsable de l'application des normes risques du groupe et des dispositions bâloises.

Au sein de la DSI (Direction du Système d'Information), le CFCAL s'est doté d'une structure chargée de traiter les besoins de la Direction Risques et Sécurité. Cette entité a notamment pour missions d'automatiser le système de notation, de développer des outils de suivi de la qualité des données et de transférer les données au Crédit Foncier.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe liée à une incapacité du client ou d'une contrepartie à honorer ses échéances contractuelles. Pour le CFCAL, ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du groupe au risque de crédit est liée à la fois aux caractéristiques individuelles et à la qualité du bien immobilier mis en garantie. Au regard du niveau du risque de contrepartie, la sélection repose en amont sur une analyse individuelle manuelle de chaque dossier par un analyste de crédit et le passage devant les instances de validation des crédits en fonction du schéma délégataire. Les critères de sélection en tenant compte du système de limites du groupe CFCAL sont examinés et révisés trimestriellement par le comité de produit. Parmi les membres de ce comité, sont présents le juriste de l'établissement et un représentant de la Direction Risques et Sécurité.

Dès le premier incident de paiement, le client est relancé par courrier et immédiatement pris en charge par un agent de la cellule téléphonique (composée de trois personnes) qui prend contact avec le débiteur. En cas de non résolution, après trois relances, le dossier est affecté à un agent gestionnaire. Celui-ci peut utiliser des outils afin de proposer des solutions d'apurement de l'impayé du client en tenant compte du système de délégation de pouvoir du CFCAL. Le système d'information génère systématiquement selon une périodicité prédéfinie (quotidienne, mensuelle....) ou à la demande, des états permettant à l'entité de contrôle hiérarchique de contrôler efficacement l'activité du département. Certaines opérations traitées au Département Gestion des Crédits font l'objet d'une validation par le responsable avant signature. Il s'agit des abandons de créances, des transferts de dossiers au département contentieux, des demandes de baisse de taux, des renégociations de l'indemnité de remboursement anticipé. Une fiche normée et disponible sur le système d'information doit être soumise pour chaque opération au responsable en vue de sa validation.

Entre 3 et 6 échéances impayées, les dossiers sont transmis au service contentieux composé principalement de juristes spécialisés en recouvrement. Ce service peut prolonger le recouvrement à l'amiable. En cas d'échec, il prononce la déchéance du terme et entreprend les actions de recouvrement judiciaire (saisie, mise en jeu juridique de la garantie hypothécaire....).

Production et taux de douteux : Les mesures de durcissement à l'octroi engagées dès 2008 ont permis de stabiliser l'augmentation du taux de douteux-litigieux observée sur les encours depuis début 2008 (11,23% à fin décembre 2009 contre 8,03% à la fin 2008). Cette hausse traduit plutôt un retour à la norme, compte tenu de la nature de l'activité centrée sur une population plus à risque, après une période très favorable. Elle est due également pour partie à un effet flux lié à la baisse de la production (-36% sur un an) consécutive à l'arrêt de la production à taux révisable. Néanmoins, la hausse à la fin 2009 des demandes de prêts devrait se traduire par une reprise de la production.

Encours : L'encours global au 31 décembre 2009 est en léger recul à 960 millions d'euros contre 967 millions d'euros à fin décembre 2008. Pour le segment des Particuliers, les ratios hypothécaires restent confortables (48,9% à fin décembre 2009 contre 44,2% à fin décembre 2008). Le niveau de créances reste ainsi inférieur de moitié aux valeurs hypothécaires, ce qui permet de couvrir largement la hausse des impayés et du douteux litigieux.

Provisions : L'augmentation du taux Douteux Litigieux constatée en 2009 et l'application par prudence d'une décote de 10% aux valeurs vénales ont engendré une augmentation des provisions de 13,97%. En montant, le coût du risque a plus que triplé entre fin 2008 (0,66 M€) et fin 2009 (2,44 M€). Au regard de l'activité et des taux de marge appliqués (marge brute environ 3%), le niveau du coût du risque (0,25% des encours) reste raisonnable et non inquiétant.

Stress-scénario Risque de crédit

Dans le cadre de l'appréciation du risque maximal de crédit, le CFCAL a retenu deux scénarii :

→ Stress sur les sûretés

Etant spécialiste des prêts hypothécaires de restructuration des dettes, le CFCAL a calculé la décote des valeurs vénales entraînant un résultat avant impôt nul. Au 31/12/2009, la décote ainsi calculée est de 67%.

→ Stress sur la qualité des encours

Le CFCAL a également évalué l'impact de la dégradation totale des encours hypothécaires (taux de douteux porté à 100%) sur son résultat. Au 31/12/2009, cette dégradation générerait une augmentation des provisions de 20,3 M€ et un résultat de 5,9 M€.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité du groupe à honorer ses échéances. Il inclut également la difficulté à trouver des financements à taux raisonnables.

Le CFCAL-Banque se refinance par des emprunts réguliers de faibles montants unitaires. Cette technique permet un ajustement rapide en cas de variation et un adossement rigoureux.

L'essentiel de l'activité du groupe est porté par la filiale CFCAL-SCF tant sur les encours de prêts que sur le refinancement.

La note des obligations foncières du CFCAL-SCF a été maintenue à A+ confirmant la confiance de Standard and Poor's dans la solidité de notre filiale dont la gestion est assurée par le CFCAL-Banque.

Afin de mesurer son exposition au risque de liquidité le CFCAL, dans sa gestion ALM, a mis en place plusieurs indicateurs, calculés de manière régulière.

A court terme, les indicateurs mis en place sont les suivants :

- la trésorerie prévisionnelle à 3 mois, déterminée par la Direction Financière
- le coefficient de liquidité à 1 mois avec le respect du ratio ressources/emplois $\geq 100\%$ demandé par le régulateur (actif disponible à moins d'1 mois / passif exigible à moins d'1 mois)

A long terme, les indicateurs mis en place sont les suivants :

- le tableau de financement incluant les besoins de liquidité futurs, à l'horizon N+3, déterminé par la direction financière
- les gaps de liquidité
- le ratio de couverture annuelle des emplois par des ressources privilégiées (respect du ratio ressources/emplois $\geq 60\%$ demandé par le régulateur)

De plus, de manière plus ponctuelle, le directeur financier veille également à ce que les horizons soient identiques pour les prêts mis en place et pour les ressources émises. Pour cela, les encours édités depuis le logiciel CFCAL2000 permettent de constater la durée moyenne des prêts mis en place et celle des ressources émises.

Stress-scénario Risque de liquidité

La situation extrême d'absence de liquidité dans laquelle le CFCAL ne pourrait plus lever de nouvelles lignes de refinancement a été examinée. Dans ce cas, son plan de financement 2010 serait le suivant :

- au 31/12, levée de l'intégralité des lignes confirmées en cours à cette date (30 M€),
- cession du portefeuille titres au 31/12,
- arrêt de la production,
- aucune distribution de dividende en juin 2010,
- les lignes de découvert confirmées de 10 M€ (CE ALSACE et BNPP) + la ligne de découvert BPCE de 5 M€ permettraient de faire face à la pointe de découvert de 06/2010.

En outre, ce scénario ne prend pas en compte les lignes de refinancement consenties par le Crédit Foncier, dont la dernière a été accordée début 2010 pour un montant de 160 M€.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte liée aux variations des prix du marché. Au regard de son activité, le CFCAL est exposé principalement au risque dû aux variations des taux.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est géré en adossant de façon la plus étroite possible en taux et en maturité les emplois et les ressources. Les ressources, de faibles montants unitaires, sont levées au fur et à mesure (tous les 10 à 15 jours). Ces ressources présentent également la caractéristique d'être amortissables ce qui permet aisément de coller au profil d'amortissement des crédits. Les déséquilibres générés par le passage à taux fixe des prêts et les remboursements anticipés sont corrigés par swaps.

Pour faire face au risque de taux, la Direction Risques et Sécurité :

- suit régulièrement l'évolution du portefeuille titres du CFCAL et adresse les mises à jour de ce portefeuille à la direction Risques du CFF pour le calcul et le contrôle de la VAR.
- établit des états de gaps de taux fixés et de gaps de liquidité conformément aux normes Crédit Foncier.
- suit régulièrement l'évolution des encours à taux variable
- adapte la charte financière groupe au périmètre du CFCAL et suit la mise en œuvre de la feuille de route de conformité relativement à cette charte.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de perte provenant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes et systèmes ou d'événements externes.

Pour la prise en charge du suivi et du contrôle du risque opérationnel, le CFCAL s'appuie sur la Direction Risques et Sécurité. Cette direction anime l'équipe des correspondants désignés dans chaque unité opérationnelle dont le rôle consiste à saisir les incidents RO.

Elle assure la mise à jour de la cartographie, l'élaboration et l'alimentation des indicateurs d'alerte sous ORIS (système d'information groupe BPCE de gestion du risque opérationnel). Elle est aussi le relais du responsable RO du Crédit Foncier. Elle a en charge également d'alimenter les reportings destinés aux Comité Risques d'Audit et les reportings réglementaires.

Une mise à jour importante des incidents a été réalisée fin 2009 (86 clôtures sur 95 incidents vivants). Un renforcement des contrôles (rapprochement provisions et incidents déclarés) a également été opéré. La revue de la cartographie des risques opérationnels a été effectuée : le nombre d'événements de risques potentiels identifiés à ce jour est de 70.

Risque informatique

Le Directeur Risques et Sécurité a en charge d'assurer la sécurité informatique. Conformément à la politique sécurité du CFCAL, il s'appuie sur une organisation mise en place en impliquant notamment la cellule informatique et le département Réseau et sécurité du CFCAL.

Le dispositif de sécurisation des systèmes d'informations mis en place est composé de:

- Un accès authentifié aux ressources informatiques.
- Une cartographie des accès aux ressources informatiques
- Une obligation d'approbation de la Direction Risques et Sécurité avant tout développement informatique
- Un outil de relevés des opérations effectuées par les informaticiens
- le manuel des modes opératoires de la gestion du parc informatique
- la sensibilisation et la formation de l'équipe chargée de l'administration et de la gestion du réseau informatique du CFCAL
- l'examen quotidien des journaux des événements informatiques
- les plans de sauvegarde et de restauration
- la mise à jour régulière des systèmes d'exploitation notamment des programmes améliorant la sécurité
- le système performant de gestion des habilitations.

Plan de Continuité de l'Activité (PCA)

Le CFCAL dispose d'un plan de continuité de l'activité (PCA) opérationnel s'appuyant sur un site de secours et des infrastructures techniques qui permettent d'organiser les replis en cas de besoin.

En 2009, les tests réalisés couvrent l'ensemble des activités, des infrastructures techniques et des tiers du CFCAL. Les trois grands scénarii de crise sont à présent déclinés et couverts (Indisponibilité des éléments essentiels du SI ; Indisponibilité des locaux pouvant entraîner l'absence du personnel ; Indisponibilité durable du personnel).

Risque de blanchiment des capitaux

Leur surveillance est assurée par le Département Contrôle Permanent et Conformité qui s'appuie sur les méthodes du service de lutte anti-blanchiment (SLAB) du Crédit Foncier.

Les conséquences environnementales et sociales des activités exercées par l'établissement :

L'activité exercée par la société n'entraîne pas de conséquences environnementales et sociales, hormis les risques liés à l'emploi de salariés.

Gestion du capital

La politique du CFCAL consiste à maintenir une base solide afin de préserver la confiance du marché et de soutenir le développement de l'activité. Le Crédit Foncier, groupe BPCE, est l'actionnaire de référence à 68,87% et confère à ce titre la stabilité nécessaire. L'ESCA, actionnaire de référence à hauteur de 12,97%, apporte un ancrage régional au CFCAL.

L'objectif du CFCAL est de maintenir une liquidité du titre certes réduite compte tenu de l'actionnariat stable, mais suffisante pour les petits porteurs. Le Conseil d'Administration veille au niveau du dividende et incite au réinvestissement à travers des décotes sur les prix de souscription.

Les membres du personnel sont également favorisés. Les salariés détiennent ainsi 1,078% du capital par le biais du fonds commun de placement.

Occasionnellement, le groupe achète ou cède ses propres titres sur le marché, à travers un contrat de liquidité souscrit auprès de NATIXIS SECURITIES. Le rythme de ces achats/ventes dépend du cours du marché, et des besoins d'assurer la liquidité du titre quotidiennement. Le contrat de liquidité est encadré par des bornes fixées en Assemblée générale.

→ Note 1 Intérêts, produits et charges assimilés

en milliers d'€

	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires			-37			232
Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts et opérations de pension	50	87	-37	240	8	232
Opérations avec la clientèle			66 724			68 454
Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts (hors régime spécial) et opérations de pension	67 015	264	66 751	69 048	470	68 578
(dont intérêts sur créances dépréciées calculées au TIE)	-231		-231	-865		-865
Intérêts sur prêts et comptes à terme à régime spécial		27	-27		124	-124
Dettes représentées par un titre			-24 720			-39 587
Charges sur certificat de dépôt et BMTN		3 597	-3 597		5 768	-5 768
Charges sur emprunts obligataires		21 123	-21 123		33 819	-33 819
Instruments dérivés de couverture			-6 685			916
Intérêts sur instruments de taux d'intérêt	54	6 739	-6 685	940	24	916
Autres	102	78	24	19	78	-59
Total des intérêts et produits (charges) assimilés	67 221	31 915	35 306	70 247	40 291	29 956

→ Note 2 Commissions (Produits et charges)

en milliers d'€

	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur opérations avec la clientèle		314	-314	-10	437	-447
Indemnités de remboursements anticipés	3 002		3 002	2 579		2 579
Commissions sur moyens de paiement	299		299	271		271
Commissions sur opérations sur titres	8	37	-29	9	57	-48
Autres commissions	573	425	148	406	438	-32
Total des commissions nettes	3 882	776	3 106	3 255	932	2 323

→ **Note 3** Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Actions et autres titres à revenu variable			
Résultats de cession	-75	1 333	-1 408
Dividendes reçus	158	253	-95
Dépréciation durable	-159	-439	280
Autres	-23	-57	34
Total des gains/pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisé dans le résultat	-99	1 090	-1 189

Comptabilisés directement en capitaux propres			
Gains/pertes sur titres à revenu fixe des actifs financiers disponibles à la vente	154	140	14
Gains/pertes sur titres à revenu variable des actifs financiers disponibles à la vente	915	-219	1 134
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	-368	27	-395
Total des gains/pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisé en capitaux propres	701	-52	753

→ Note 4 Produits et charges des autres activités

en milliers d'€

	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession d'immeubles de placement	155		155	7		7
Dotations et reprises d'amortissements et de provisions sur immeubles de placement		237	-237	85	234	-149
Revenus et charges sur immeubles de placement	1 274	430	844	1 272	458	814
Total des produits et charges sur immeubles de placement	1 429	667	762	1 364	692	672
Autres produits et charges divers d'exploitation	55	⁽¹⁾ 910	-855	83	0	83
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation ⁽²⁾	2 120	41	2 079	66	807	-741
Autres produits d'exploitation bancaire	2 175	951	1 224	149	807	-658
Total général	3 604	1 618	1 986	1 513	1 499	14

⁽¹⁾ Déboursement condamnation litige assignations affaire Suttel pour un montant de 910 K€ en juin 2009

⁽²⁾ dont reprise totale de provisions pour 1 586€ affaire SUTTEL (voir renvoi 1)

→ Note 5 Charges générales d'exploitation

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Impôts et taxes	868	833
Services extérieurs	1 782	1 989
Total Autres frais administratifs	2 650	2 822
Frais de personnel	8 275	7 394
Total Charges générales d'exploitation	10 925	10 216

→ Note 6 Frais de personnel

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Salaires et traitements	3 972	3 580
Charges de retraite	517	444
Autres charges sociales et fiscales	1 991	1 983
Intéressement et participation	1 795	1 387
Total frais de personnel	8 275	7 394

→ Ventilation de l'effectif

	31/12/2009	31/12/2008
Non cadres	87	87
Cadres	22	20
Total effectif	109	107

→ Note 7 Engagements sociaux

Le passif social est exclusivement constitué par les indemnités de fin de carrière et les primes d'ancienneté, conformes aux conventions légales et intégralement provisionnées. Ils sont déterminés par des actuaires indépendants sur la base d'un taux d'actualisation de 4,10%, de l'application des tables de mortalité par générationnels, du taux de turn-over et des profils de carrière propres au CFCAL. Les seuls départs observés ces dernières années sont des départs en retraite. Cette cause étant modélisée par ailleurs, le taux de rotation au sein de la société peut donc être considéré comme nul.

ANNEXE IAS19					en K€
Groupe	CFCAL	CFCAL	CFCAL	CFCAL	
Régime	Groupe	Groupe	IDR	Primes d'ancienneté	
	01/01/2008 31/12/2008	01/01/2009 31/12/2009	01/01/2009 31/12/2009	01/01/2009 31/12/2009	
Evolution de l'engagement					
Engagement à l'ouverture	(488 870)	(507 043)	(369 576)	(137 467)	
Coût des services rendus	(31 951)	(31 008)	(20 606)	(10 402)	
Charge d'intérêt	(25 666)	(31 943)	(23 283)	(8 660)	
Cotisations versées par les salariés	0	0	0	0	
Prestations payées	10 887	22 083	22 083	0	
(Pertes) et gains actuariels	28 557	(131 300)	(101 153)	(30 147)	
Engagement à la clôture	(507 043)	(679 211)	(492 535)	(186 676)	
Charge de l'exercice					
Coût des services rendus	(31 951)	(31 008)	(20 606)	(10 402)	
Charge d'intérêt	(25 666)	(31 943)	(23 283)	(8 660)	
Amortissement des services passés	0	0	0	0	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	9 530	(31 257)	(1 110)	(30 147)	
Financier	(919)	(589)	(589)	0	
Non financier	(1 068)	(521)	(521)	0	
(Charge)/Produit de retraite de l'exercice	(48 087)	(94 208)	(44 999)	(49 209)	
Provision reconnue au bilan					
Engagements non financés	(507 043)	(679 211)	(492 535)	(186 676)	
Pertes/gains actuariels non reconnus	62 703	162 746	162 746	0	
(Provision)/Actif de fin d'exercice	(444 340)	(516 465)	(329 789)	(186 676)	
Evolution de la provision					
Provision à l'ouverture	(407 140)	(444 340)	(306 873)	(137 467)	
Charge de l'exercice	(48 087)	(94 208)	(44 999)	(49 209)	
Prestations payées par l'employeur	10 887	22 083	22 083	0	
Acquisition	0	0	0	0	
Cession	0	0	0	0	
(Provision)/Actif de fin d'exercice	(444 340)	(516 465)	(329 789)	(186 676)	
Hypothèses (fin d'exercice)					
Taux d'actualisation	6,3%	4,10%	4,10%	4,10%	
Taux de rendement attendu des actifs	0%	0%	0%	0%	
Taux d'augmentation des salaires	1,37%	1,37%	1,32%	1,46%	
Age moyen de la retraite	61 ans	61 ans	61 ans	61 ans	
Population concernée					
Date d'extraction des données	19/12/2008	12/12/2009	12/12/2009	12/12/2009	
Nombre de salariés bénéficiaires	101	102	102	102	
Total des participants	102	102	102	102	
Durée d'amortissement					
Durée résiduelle d'activité	23,2	22,44	22,44	n.a	
Informations complémentaires					
Engagement (taux d'actualisation -0,5%)	(533 255)	(718 988)	(522 655)	(196 333)	
Engagement (taux d'actualisation +0,5%)	(482 844)	(642 882)	(465 120)	(177 762)	
TOTAL des gains / (pertes) actuariel de l'exercice	28 557	(131 300)	(101 153)	(30 147)	
Gains & (Pertes) actuariels - changement d'hypothèse	57 663	(138 758)	(104 233)	(34 525)	
Gains & (Pertes) actuariels - ajustement d'expérience	(29 106)	7 458	3 080	4 378	
Charge de l'exercice prévisible (N+1)					
Coût des services rendus	(31 008)	(44 745)	(30 087)	(14 658)	
Charge d'intérêt	(31 943)	(27 848)	(20 194)	(7 654)	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	(1 110)	(5 057)	(5 057)	0	
Financier	(589)	(2 031)	(2 031)	0	
Non financier	(521)	(3 026)	(3 026)	0	
(Charge)/Produit de retraite de l'exercice	(64 061)	(77 650)	(55 338)	(22 312)	

→ **Note 8** Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	702	660
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	702	660

→ **Note 9** Coût du risque

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations :		
Opérations avec la clientèle (dont effet désactualisation)	3 819 -112	1 851 0
Divers (stock adjudication, loyers douteux)	242	185
Dotations aux provisions et aux dépréciations	4 061	2 036
Reprises de provisions :		
Opérations avec la clientèle (dont effet désactualisation)	2 495 343	3 691 865
Divers (stock adjudication, loyers douteux)	104	88
Reprises de provisions	2 599	3 779
Pertes et récupérations :		
Pertes sur créances irrécouvrables	1 062	2 456
Récupérations sur créances amorties	-84	-80
Pertes et récupérations	978	2 376
Coût du risque	-2 440	-633

→ Note 10 Impôt sur le résultat

en milliers d'€

A. Composante de la charge d'impôt

	31/12/2009	31/12/2008
Charge d'impôt exigible	10 187	7 403
Dotation provisions pour impôt (contrôle fiscal exercices 2005 - 2006 - 2007)		968
Reprise provisions pour impôt (contrôle fiscal exercices 2005 - 2006 - 2007)	-968	
Impact impôts différés	-260	173
Charge d'impôt comptabilisée	8 959	8 544

B. Explication de la charge d'impôt

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net part du groupe	17 267	13 331
Charge (produit) d'impôt	8 959	8 544
Résultat comptable avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	26 226	21 874
Taux d'imposition de droit commun français	34,43 %	34,43 %
Charge (produit) d'impôt théorique aux taux en vigueur en France	9 030	7 531
Effet des différences permanentes	-70	1 012
Charge (produit) d'impôt comptabilisée	8 959	8 544
Taux effectif d'impôt (charge/produit d'impôt comptabilisé rapporté au résultat taxable)	34,16 %	39,06 %

C. Composition des impôts différés au bilan

en milliers d'€

	31/12/2008	Variations portant sur des éléments comptabilisés en résultat	Variations portant sur des éléments comptabilisés en capitaux propres	Autres mouvements	31/12/2009
Provisions pour engagements sociaux	672	81			753
Provisions pour risques de crédit non déductibles	971	430			1 401
Autres provisions	1 968	-461			1 507
Autres différences temporelles	2 837	-27	1 147		3 957
Actifs d'impôts différés	6 448	23	1 147	0	7 618
Variation de juste valeur positive des actifs disponibles à la vente	-27		465		438
Autres différences temporelles	553	-237	346		662
Passifs d'impôts différés	526	-237	811	0	1 100
Net d'impôts différés	5 922	260	336	0	6 518

→ **Note 11** Résultat (dilué) par action

Le CFCAL ne porte aucun instrument dilutif dans son bilan.
Le résultat dilué par action est ainsi identique au résultat par action.

→ **Note 12** Actifs - Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Opérations fermes		
Taux	⁽²⁾ 1 005	⁽¹⁾
Total des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	1 005	

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2008, le CFCAL constate uniquement au passif de son bilan des valeurs négatives sur instruments de couverture de flux de trésorerie (voir note 21)

⁽²⁾ Au 31 décembre 2009, le CFCAL constate à l'actif de son bilan des valeurs positives sur instruments de couverture de flux de trésorerie dont le notionnel pour 13 swaps est de 111M€. Cette juste valeur a été déterminée par le CFCAL d'après la courbe de taux strip OAT, et relève par conséquent du niveau 2 du paragraphe 27A de l'amendement de la norme IFRS 7 (cf méthodes et évaluations comptables). Il constate également des valeurs négatives (voir note 21)

→ Note 13 Actifs financiers disponibles à la vente

en milliers d'€

		31/12/2009	31/12/2008
Effets publics et valeurs assimilées ⁽¹⁾		2 093	2 558
Total titres à revenu fixe		2 093	2 558
Actions et autres titres à revenu variable et ATDLT ⁽²⁾		4 457	3 805
Titres dépréciation durable		283	224
Total titres à revenu variable ⁽³⁾		4 740	4 029
Total des actifs financiers disponibles à la vente (brut)		6 833	6 587
Total des actifs financiers disponibles à la vente (net)		6 833	6 587

⁽¹⁾ Ces valeurs concernent des obligations du trésor français et allemand. Elles relèvent par conséquent du niveau 1 d'après le paragraphe 27A de l'amendement de la norme IFRS 7. (cf méthodes et évaluations comptables)

⁽²⁾ Portefeuille AFS évalué à la juste valeur (cf méthodes comptables). Les titres à revenus variables concernent des actions cotées sur un marché réglementé (voir détail page 106-107).

⁽³⁾ Ces valeurs relèvent par conséquent du niveau 1 d'après l'amendement de la norme IFRS 7. (cf méthodes et évaluations comptables)

→ Note 14 Prêts et créances sur les établissements de crédit

en milliers d'€

		31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾		5 051	3 476
Autres		146	149
Créances rattachées		4	24
Créances sur les établissements de crédit		5 201	3 649

⁽¹⁾ dont comptes ordinaires du réseau pour 14 K€

→ **Note 15** Prêts et créances sur la clientèle

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires débiteurs	27	54
Crédits de trésorerie	26 071	32 948
Crédits à l'équipement	15 806	22 282
Crédits à l'habitat	215 712	238 369
Autres crédits	594 430	595 237
Autres concours à la clientèle	852 019	888 836
Créances rattachées	4 160	4 865
Crédits de trésorerie	68	148
Crédits à l'équipement	361	521
Crédits à l'habitat	871	1 085
Autres crédits	2 860	3 110
Comptes ordinaires débiteurs		1
Créances douteuses ⁽¹⁾	107 896	77 853
Montant brut des prêts et créances sur la clientèle	964 102	971 608
Dépréciations clientèle	19 702	16 962
Dépréciations créances rattachées	217	168
Montant net des prêts et créances sur la clientèle	944 183	954 478

⁽¹⁾ Parmi ces créances, les créances douteuses compromises s'élèvent à 10 674 K€ et sont dépréciées à concurrence de 6 329 K€

→ **Note 16** Ventilation des créances douteuses selon la durée résiduelle

en milliers d'€

	Durée ≤ à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Durée > à 5 ans	Total 2009	Total 2008
Crédits de trésorerie	6 315	148	363	323	293	7 442	6 672
Crédits à l'équipement	599	13	10	11	6	639	1 387
Crédits à l'habitat	15 440	541	1 361	1 415	11 884	30 641	22 316
Autres crédits	36 886	1 396	3 601	3 750	23 541	69 174	47 479
Total	59 240	2 098	5 335	5 499	35 724	107 896	77 853

→ Note 17 Comptes de régularisation et actifs divers

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Charges constatées d'avance	126	89
Produits à recevoir		190
Autres comptes de régularisation	62	37
Total des comptes de régularisation	188	316
Stock immeubles acquis par adjudication non douteux ⁽¹⁾	457	
Débiteurs divers	221	747
Stock immeubles acquis par adjudication douteux ⁽²⁾	257	
Débiteurs immobiliers douteux ⁽³⁾	225	
A déduire provisions autres actifs (stock, adjudications, loyers)	-482	-343
Total des actifs divers	678	404
Total des comptes de régularisation et actifs divers (NET)	866	720

⁽¹⁾ au 31 décembre 2008 le stock immeubles acquis par adjudication NON DOUTEUX s'élevait à 197K€ et était compris dans le total débiteurs divers

⁽²⁾ au 31 décembre 2008 le stock immeubles acquis par adjudication DOUTEUX s'élevait à 101K€ et était compris dans le total débiteurs divers

⁽³⁾ au 31 décembre 2008 les loyers douteux s'élevaient à 242K€ et étaient compris dans le total débiteurs divers

→ Note 18 Immeubles de placement

en milliers d'€

Le CFCAL a opté pour la méthode du coût, soit la valeur d'origine diminuée du cumul des amortissements.
Les mouvements constatés sur l'année se présentent ainsi :

	Immeubles de placement	En-cours	Total
Valeur brute au 31/12/2007	5 634	404	6 038
Acquisitions 2008	692	38	116
Sorties 2008 ⁽¹⁾	194	431	147
Valeur brute au 31/12/2008	6 132	11	6 143
Acquisitions 2009	269	208	477
Sorties 2009 ⁽²⁾	259	118	377
Valeur brute au 31/12/2009	6 142	101	6 243

⁽¹⁾ ventes de 2 biens à Laxou et à Montreuil pour un total de 194K€

⁽²⁾ ventes de 3 biens à Paris rue des Moines, Brive et Strasbourg rue Thomann pour un total de 259K€

Amortissements et provisions		en milliers d'€		
	Immeubles de placement	En-cours	Total	
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2007	2 639	85	2 724	
Amortissements 2008	234		234	
Autres mouvements 2008	-24	-85	-109	
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2008	2 849	0	2 849	
Amortissements 2009	237		237	
Autres mouvements 2009 ⁽³⁾	-128		-128	
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2009	2 958	0	2 958	
Valeur nette comptable au 31/12/2009	3 184	101	3 285	

⁽³⁾ concerne les cessions (cf renvoi ⁽²⁾)

Juste valeur des immeubles de placement		en milliers d'€	
Localisation	Juste valeur	Revenus locatifs estimés /an	
16, rue Thiergarten à Strasbourg	570	28	
10, rue du Maire Kuss à Strasbourg	700	45	
8, rue des Peupliers à Gundershoffen	2 500	149	
10, rue St Didier à Paris	9 900	610	
3, rue Ampère à Epinay sur Seine	720	77	
Total	14 390	909	

Ces évaluations ont été réalisées par des experts externes et revues par l'expert interne du CFCAL-SCF.

→ Note 19 Immobilisations corporelles exploitation

en milliers d'€

	Immobilisations corporelles				Valeurs brutes
	Terrains et constructions	Locations simples	Equipement, mobilier et autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles encours	
Valeur brute au 31/12/2007	1 269	0	4 510	5	5 784
Acquisitions 2008			363	180	543
Cessions 2008			-48		-48
Valeur brute au 31/12/2008	1 269	0	4 825	185	6 279
Acquisitions 2009			296	707	1 003
Cessions 2009			-133		-133
Valeur brute au 31/12/2009	1 269	0	4 988	892	7 149

en milliers d'€

	Immobilisations corporelles				Totaux
	Terrains et constructions	Locations simples	Equipement, mobilier et autres immobilisations	Immobilisations corporelles encours	
Valeur au 31/12/2007	313	0	2 312	0	2 625
Dotations aux amortissements 2008	16		454		470
Autres mouvements 2008			-48		-48
Valeur au 31/12/2008	329	0	2 718	0	3 047
Dotations aux amortissements 2009	16		473		489
Autres mouvements 2009			-133		-133
Cumul des amortissements et pertes de valeur clôture	345	0	3 058	0	3 403
Valeur nette comptable au 31/12/2009	924	0	1 930	892	3 746

→ Note 20 Immobilisations incorporelles

en milliers d'€				
	Droit au bail Fonds de commerce	Logiciels	Autres immobilisa- tions incorporelles	Valeurs brutes
Valeur brute au 31/12/2007		1 253		1 253
Acquisitions 2008		267		267
Cessions 2008		-3		-3
Valeur brute au 31/12/2008		1 517		1 517
Acquisitions 2009		96		96
Cessions 2009		-72		-72
Valeur brute au 31/12/2009		1 541		1 541

en milliers d'€				
Amortissements et provisions				
	Droit au bail Fonds de commerce	Logiciels	Autres immobilisa- tions incorporelles	Totaux
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2007		996		996
Amortissements 2008		189		189
Autres mouvements 2008		-2		-2
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2008		1 183		1 183
Amortissements 2009		212		212
Autres mouvements 2009		-72		-72
Cumul des amortissements et pertes de valeur clôture		1 323		1 323
Valeur nette comptable au 31/12/2009		218		218

→ Note 21 Passif - Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Opérations fermes		
Taux	(1) 10 773	7 416
Total des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	10 773	7 416

(1) Au 31 décembre 2009, le CFCAL constate au passif de son bilan des valeurs négatives sur instruments de couverture de flux de trésorerie dont le notionnel pour 37 swaps est de 209M€. Cette juste valeur a été déterminée par le CFCAL d'après la courbe de taux strip OAT, et relève par conséquent du niveau 2 selon le paragraphe 27A de l'amendement de la norme IFRS 7. (cf méthodes et évaluations comptables)
Il constate également des valeurs positives (voir note 12)

→ Note 22 Dettes envers les établissements de crédit en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Comptes à vue des établissements de crédit	(1) 964	66
Dettes à vue sur les établissements de crédit	964	66
Emprunts et comptes à terme	(2) 15 031	62
Dettes rattachées	2	2
Dettes à terme sur les établissements de crédit	15 033	64
Total des dettes envers les établissements de crédit	15 997	130

(1) - dont comptes ordinaires créditeurs du réseau pour 907K€

(2) - dont emprunt interbancaire que le CFCAL-SCF a mis en place le 30 septembre 2009 avec la Caisse d'Épargne de BOURGOGNE-FRANCHE COMTE pour un nominal de 15 M€

→ Note 23 Dettes envers la clientèle en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	6 526	5 886
Comptes à terme	4 765	6 722
Comptes d'épargne à régime spécial	5 307	3 416
Livrets	4 567	2 677
PEL	597	577
CEL	44	43
PEA	99	119
Autres dettes opérations clientèle	(1) 445	643
Dettes rattachées	124	225
Total des comptes créditeurs de la clientèle	17 167	16 892

(1) somme de la clientèle en instance d'affectation

→ Note 24 Dettes représentées par un titre

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Bons de caisse	2	4
TCN (BMTN et certificats de dépôts)	162 908	132 870
Emprunts obligataires	604 444	671 030
Dettes rattachées	7 648	11 528
TCN (BMTN et certificats de dépôts)	503	1 064
Emprunts obligataires	7 145	10 464
Total des dettes représentées par un titre	775 002	815 432

→ Note 25 Comptes de régularisation et passifs divers

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Charges à payer (intérêts courus sur SWAPS)	1 107	24
Autres comptes de régularisation créditeurs	141	331
Total des comptes de régularisation - passif	1 248	355
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	65	74
Dettes fiscales et sociales	3 831	3 350
Passifs divers	1 201	1 712
Total des passifs divers	5 097	5 136
Total des comptes de régularisation et passifs divers	6 345	5 491

→ Note 26 Provisions

en milliers d'€

	31/12/2008	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2009
Engagements sociaux	444	94		22	516
Autres provisions					
Provisions pour litiges	8 933	40	⁽¹⁾ 1 210	⁽²⁾ 1 878	5 885
Autres provisions	33	65	33		65
Total	9 410	199	1 243	1 900	6 466

⁽¹⁻²⁾ dont reprise totale affaire SUTTEL pour 1 586K€ suite à la condamnation au comblement du passif d' une somme de 910K€ (cf ⁽²⁾)

⁽²⁾ dont reprise de provisions pour contrôle fiscal exercices 2005-2006-2007 pour 968K€

→ Note 27 Informations relatives au capital

Le 1^{er} juillet 2009, émission de 145 068 actions nouvelles au prix unitaire de 42,70€, soit une augmentation de capital de 221 228,70€ et une prime globale d'émission de 5 973 174,90€. Le nouveau capital social est ainsi fixé à 5 535 150€ divisé en 3 629 606 actions entièrement libérées.

Le groupe CFCAL détient 5 467 actions d'autocontrôle au 31/12/2009 déduites des capitaux propres en normes IFRS.

Capitaux propres

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Capital	5 535	5 314	221
Primes d'émission	28 767	22 794	5 973
Sous-total	34 302	28 108	6 194
Réserves	93 590	87 435	6 155
Effet réévaluation des titres AFS	701	-52	753
Effet réévaluation instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	- 6 587	- 5 044	-1 542
Total	122 007	110 447	11 560
A déduire immobilisations incorporelles	-218	-334	117
Fonds propres de base (tier 1)	121 789	110 113	11 676
Fonds propres complémentaires (tier 2)	0	0	0
Total fonds propres	121 789	110 113	11 676
Total encours risques pondérés	516 277	535 953	-19 677
Ratio de solvabilité ⁽²⁾	24,73 %	21,50 %	3,23 %

⁽¹⁾ gains/pertes latents sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie pour un montant brut de -9 950 K€ compte tenu de l'impôt différé de 3 363 K€ soit un net de -6 587 K€

⁽²⁾ RSE 2009 calculé sur base "Fonds propres de base - Tier one" en excluant les effets de réévaluation des titres AFS pour un montant de 701 K€ ainsi que l'effet de réévaluation des instruments dérivés de couverture pour un montant de -6 587 K€ soit des fonds propres Tier one pour un total de 127 676 K€

→ Note 28 Engagements

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	22 295 22 295	32 670 32 670
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement des établissements de crédit	111 957 111 957	54 413 54 413
Engagements de garantie des établissements de crédit	974 153 101	985 229 108
d'organismes d'assurances de la clientèle	56 853 917 199	66 228 918 893

→ Note 29 Risque de crédit

en milliers d'€

A. Exposition globale au risque de crédit

	Encours sains	Encours douteux	Brut 31/12/2009	Brut 31/12/2008
Opérations interbancaires	5 201		5 201	3 649
Opérations clientèle ⁽¹⁾	856 206	⁽²⁾ 107 896	964 102	971 607
Autres actifs financiers ⁽³⁾	2 093		2 093	2 558
Sous-total	863 500	107 896	971 396	977 815
Hors bilan				
Engagement de financement en faveur de la clientèle			22 295	32 670
Exposition maximum	863 500	107 896	993 692	1 010 485

⁽¹⁾ Les encours des crédits qui auraient été en souffrance ou provisionnés s'ils n'avaient pas été restructurés s'élèvent à 1 322 K€

⁽²⁾ Balance âgée sur encours douteux voir note 16

⁽³⁾ Titres à revenu fixe du portefeuille disponible à la vente. Les obligations du portefeuille recourent des emprunts obligataires allemands, emprunts d'état bénéficiant des notations AAA.

B. Provisions couvrant le risque de crédit

en milliers d'€

	31/12/2008	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2009
Opérations clientèle					
Sur base individuelle	16 247	9 528	6 435	797	18 542
Sur base portefeuille	883	493			1 376
Provisions déduites de l'actif	17 130	10 021	6 435	797	19 919
Total des provisions pour risque de crédit	17 130	10 021	6 435	797	19 919
Dont provisions sur :					
Encours sains	883	493	0	0	1 376
Encours douteux	16 247	9 528	6 435	797	18 542

C. Méthodes utilisées pour réduire le risque de crédit

Garantie

La majorité des prêts CFCAL sont garantis soit par une hypothèque pour les prêts hypothécaires, soit par une caution institutionnelle pour les prêts à la consommation ou par une garantie communale pour les prêts des collectivités locales. La clientèle est constituée quasi exclusivement de particuliers. Le groupe CFCAL dispose d'un stock de prêts aux collectivités locales, mais celui-ci tend à s'éteindre en l'absence de nouvelles réalisations.

Type de prêt

en milliers d'€

	Capital + intérêts + accessoires	Total valeurs hypothécaires ou montants garantis	Taux de garantie
Hypothécaire	915 123	2 465 147	100,00 %
dont autres crédits clientèle	661 693	1 820 003	
dont crédits à l'équipement	2 083	6 554	
dont crédits à l'habitat	245 919	620 592	
dont crédits de trésorerie	5 428	17 997	
A la consommation	28 756	25 883	90,01 %
dont autres crédits clientèle	573	21	
dont crédits à l'équipement	31	0	
dont crédits à l'habitat	61	0	
dont crédits de trésorerie	28 091	25 862	
Communal	16 050	15 022	93,60 %
dont autres crédits clientèle	1 719	1 663	
dont crédits à l'équipement	14 331	13 359	
Total ⁽¹⁾	959 928	2 506 053	99,59 %

⁽¹⁾ L'encours brut total s'élève à 964 102 K€ (y compris créances rattachées, comptes ordinaires débiteurs, et impact IFRS) voir note 15

Restructuration interne

Le CFCAL a développé des outils de restructuration des encours présentant des impayés. Après examen de la situation financière du débiteur, le CFCAL peut proposer un plan d'apurement des impayés. Ce plan consiste à étaler l'impayé du débiteur sur plusieurs échéances au regard de sa capacité à honorer ses dettes.

D. Qualité des encours

Classification de la nouvelle production

Le CFCAL note les dossiers à l'octroi à l'aide d'un système expert. Ce système classe les emprunteurs des prêts hypothécaires selon les critères de recevabilité du dossier (âge des emprunteurs, ratio d'endettement futur, ratio hypothécaire, objet du prêt...) dans trois catégories : de la moins risquée (catégorie 1) à la plus risquée (catégorie 3).

Classification de la nouvelle production de l'année 2009

en milliers d'€

Catégories :	Montant
Catégorie 1	58 914
Catégorie 2	22 208
Catégorie 3	32 754
Non renseigné	340
Total de la production de l'année	114 215
Non renseigné (OCH)	576
Augmentation totale de l'année	114 791

Classification du stock

Le CFCAL a développé un système de classification des prêts sains aux particuliers garantis par des hypothèques selon la probabilité que le dossier de prêt soit en défaut de paiement dans l'année à venir. Ce système classe les encours dans sept classes : de la moins risquée (classe 1) à la plus risquée (classe 7). La classe D contient les encours douteux litigieux tandis que la classe N contient les encours non notés.

Classification du stock au 31/12/2009

en milliers d'€

Classe	Niveau de risque	Capitaux + intérêts + accessoires	%
1	Encours peu risqués	123 203	12,83 %
2		147 080	15,32 %
3		125 269	13,05 %
Total		395 552	41,21 %
4	Encours moyennement risqués	136 863	14,26 %
5		91 996	9,58 %
Total		228 858	23,84 %
6	Encours les plus risqués	34 462	3,59 %
7		32 269	3,36 %
Total		66 731	6,95 %
D	Défaut	107 756	11,23 %
N	Non noté	161 031	16,78 %
	(1)	959 928	100,00 %

(1) L'encours brut total s'élève à 964 102 K€ (y compris créances rattachées, comptes ordinaires débiteurs, et impact IFRS) voir note 15

→ Note 30 Emplois - Ressources par durée restant à courir

en milliers d'€

Actif

31/12/2009	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales, CCP	998					998
Instruments dérivés de couverture ⁽²⁾					1 005	1 005
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	6 833					6 833
Prêts et créances sur les établissements de Crédit	5 201					5 201
Prêts et créances sur la clientèle (données brutes)	74 359	9 208	44 027	219 467	617 040	964 102
Total actif	87 391	9 208	44 027	219 467	618 045	978 138

Passif

31/12/2009	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banques centrales, CCP						
Instruments dérivés de couverture ⁽²⁾			58	5 708	5 008	10 773
Dettes envers les établissements de Crédit	15 966		31			15 997
Dettes envers la clientèle	17 168					17 168
Dettes représentées par un titre	20 769	55 605	92 228	429 779	176 621	775 002
Total passif	53 903	55 605	92 317	435 486	181 629	818 941

⁽¹⁾ Tous les actifs financiers disponibles à la vente sont par définition classés à moins d'un mois

⁽²⁾ La juste valeur positive et négative des dérivés de couverture est positionnée à la date d'échéance des contrats

* Le risque de liquidités est expliqué dans les notes annexes (règles et méthodes comptables)

→ Note 31 Risque de taux

Duration et sensibilité au 31/12/2009
Taux d'actualisation zéro coupon +2 %

en milliers d'€

	Taux de référence		
	Initial (tx)	tx -1 %	tx +1 %
Valeur actuelle des emplois (VAE)	1 027 396	1 077 158	982 435
Sensibilité VAE		4,84 %	-4,38 %
Valeur actuelle des ressources (VAR)	794 771	817 028	773 621
Sensibilité VAR		2,80 %	-2,66 %
Duration des emplois (en mois)	58	61	56
Duration des ressources (en mois)	34	35	34
Valeur liquidative (VAE - VAR)	232 625	260 129	208 814
Ratio de rentabilité (valeur liquidative / VAE)	22,64 %	24,15 %	21,25 %
Variation de la valeur liquidative par rapport à une variation de taux		11,82 %	-10,24 %

Une augmentation des taux d'intérêts de 1 % entraîne une baisse de la valeur liquidative de 10,24 %.
Une baisse des taux d'intérêts de 1 % génère une augmentation de la valeur liquidative de 11,82 %.

Sensibilité VAN FP +200bp

en millions d'€

	FP Règlementaire	Avec FdR*	
		Sur 10 ans	Sur 20 ans
Standard B II	139		
Standard B II (BPCE)		2,04 %	8,60 %

*FdR = Capitaux Propres - Immo corporelles - les participations

→ Note 32 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des prêts accordés à la clientèle est basée sur la valeur actualisée des flux aux taux de la courbe zéro coupon sur OAT, majorée de 200 points de base, pour les prêts à taux fixe et sur la base de l'EURIBOR 1 an cristallisé, majoré de 200 points de base, pour les prêts à taux révisable.

La juste valeur des ressources est basée sur la valeur actualisée des flux aux taux de la courbe zéro coupon sur OAT, pour les ressources à taux fixe, et sur la base de l'EURIBOR 3 mois cristallisé sans marge, pour les ressources à taux révisable.

31/12/2009		en milliers d'€	
	Coût amorti	Juste valeur	
Actif			
Prêts et créances sur les établissements de Crédit	5 201	5 201	
Prêts et créances sur la clientèle	964 102	1 101 711	
Passif			
Dettes envers les établissements de Crédit	15 997	15 997	
Dettes envers la clientèle	17 168	17 168	
Dettes représentées par un titre	775 002	823 556	

→ Note 33 Information sectorielle

en milliers d'€

Information par secteur d'activité

	Secteur A Hypothécaires et consommation	Secteur B Collectivités locales	Total groupe
Produit net bancaire	39 118	1 180	40 298
Résultat d'exploitation	24 780	1 451	26 231
Résultat net avant impôt	24 775	1 451	26 226

Le principal secteur d'activité du CFCAL étant les crédits, la distinction est faite par catégories de prêts soit :

- 1) prêts hypothécaires et à la consommation
- 2) prêts aux collectivités locales

L'activité est intégralement réalisée en France

→ **Note 34** Notes sur le tableau des flux de trésorerie

en milliers d'€

Composition de la trésorerie et des équivalents trésorerie

	31/12/2009		31/12/2008	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	134		108	
Banque Centrale et CCP	864		723	
Sous-total	998		831	
Soldes à vue sur établissements de crédit	5 201	964	3 649	130
Solde net Trésorerie et équivalents Trésorerie	5 236		4 350	

→ **Note 35** Informations relatives aux parties liées

Le Groupe Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine est constitué du CFCAL-Banque, maison mère ayant statut de banque, et du CFCAL-SCF, société de crédit foncier détenue à 99,99% ayant qualité d'établissement de crédit.

Cette filiale est soumise aux dispositions de la loi n°99-532 du 25 juin 1999 qui lui permettent de se refinancer sur le marché en acquérant des créances normées, refinancées par des obligations foncières.

Le CFCAL-Banque octroie des prêts à la clientèle et les cède au jour le jour à la SCF.

Le CFCAL-Banque met à disposition de sa filiale le personnel, le matériel ainsi que les locaux par le biais d'une convention de groupement de fait. Chaque trimestre, les charges générales d'exploitation sont refacturées à l'aide de clés de répartition définies lors de l'établissement de la convention en date du 27 décembre 1999 et régulièrement révisées depuis. Les frais attachés aux dossiers (commissions versées aux courtiers) et les frais d'étude (versés par le client) sont transférés trimestriellement dossier par dossier.



RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

81

COMPTES SOCIAUX



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL - Banque)

1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

→ le contrôle des comptes annuels de la société CFCAL - Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

→ la justification de nos appréciations,

→ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présenta-

tion d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

→ Votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités comme mentionné dans la note I et dans les notes 1, 6, et 22 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture, à l'actif, par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

→ Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers. La note I de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes du CFCAL - Banque

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin

Sylvain Mayeur

KPMG Audit

Philippe Saint Pierre

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL - Banque)

1, rue du Dôme 67000 Strasbourg

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF)

1. Convention de gestion

En application de la convention de gestion autorisée le 16 décembre 1999, votre société a constaté au cours de l'exercice 2009 :

- Un produit de 8 552 921 euros lié à la refacturation au CFCAL - SCF de charges générales et de charges d'exploitation ;
- Un produit de 1 471 045 euros lié à la refacturation au CFCAL - SCF de commissions diverses liées à l'activité crédit à la clientèle ;
- Une charge de 1 137 301 euros liée à la rétrocession au CFCAL - SCF de commissions perçues pour son compte.

2. Convention d'intégration fiscale

Cette convention signée avec le CFCAL - SCF a pris effet à partir du 1er janvier 2000.

La filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes du CFCAL - Banque

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit

Anik Chaumartin

Sylvain Mayeur

Philippe Saint Pierre

→ Bilan actif

En K€uros

	Notes	31/12/2009 Net	31/12/2008 Net
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		998	831
Créances sur les établissements de crédit	1/2	53 345	39 669
Opérations avec la clientèle	1/2	113 857	117 614
Obligations et autres titres à revenu fixe	11	11 960	2 418
Actions et autres titres à revenu variable	11	3 246	3 058
Participations et autres titres détenus à long terme	25	31	31
Parts dans les entreprises liées	12	12 351	12 351
Immobilisations incorporelles	5	218	334
Immobilisations corporelles	5	7 030	6 526
Actions propres		302	326
Autres actifs	7	5 020	4 770
Comptes de régularisation	8	188	186
Total de l'actif		208 546	188 115

En K€uros

Hors-bilan	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Engagements reçus	13		
Engagements de financement		10 000	10 000
Engagements de garantie EDC/Assurance		32 803	38 140
Engagements de garantie clientèle		96 969	101 626

→ Bilan passif

En K€uros

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques Centrales, C.C.P.		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	3/4	996	130
Opérations avec la clientèle	3/4	16 886	16 314
Dettes représentées par un titre	3/4	80 196	70 420
Autres passifs	9	6 152	4 329
Comptes de régularisation	10	257	217
Provisions	6B	6 146	8 155
Fonds pour risques bancaires généraux	6B	12 800	12 800
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	14	85 113	75 751
Capital souscrit		5 535	5 314
Primes d'émission		28 767	22 794
Réserves		38 511	37 301
Provisions réglementées et subvention d'investissement	6B	1 971	1 814
		10 329	8 528
		208 546	188 115

En K€uros

Hors-bilan	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés	13		
Engagements de financement		22 295	32 670
Engagements sur instruments financiers à terme - opération de couverture		25 000	25 000

→ Compte de résultat

En K€uros

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
+ Intérêts et produits assimilés	16	8 482	10 267
- Intérêts et charges assimilées	16	2 586	4 148
+ Revenus des titres à revenu variable	17	6 146	6 241
+ Commissions (produits)	18	2 976	4 321
- Commissions (charges)	18	2 945	4 373
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	-9
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	19	552	89
+ Autres produits d'exploitation bancaire	20	3 423	1 340
- Autres charges d'exploitation bancaire	20	1 710	787
		14 337	12 941
- Charges générales d'exploitation	21	10 285	9 647
- Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	21	702	660
		10 987	10 307
		-8 553	-8 105
	21	2 434	2 202
		11 904	10 739
+/- Coût du risque	22	303	-293
		12 207	10 445
+/- Gains/pertes sur actifs immobilisés		-5	0
		12 202	10 445
+/- Résultat exceptionnel		0	0
- Impôt sur les bénéfices	24	1 713	1 745
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-160	-173
		10 329	8 528

Annexe aux comptes sociaux

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (C.R.B.), du règlement n° 2000-03 du 04 Juillet 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis en France :

- coût historique
- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- prudence
- permanence des méthodes comptables.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice, la crise financière a eu des impacts sur :

- l'activité, avec le ralentissement de la production de crédits
- les risques, avec une remontée du coût du risque de crédit.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas :

- des dépréciations au titre du risque de crédit
- des dépréciations des titres à revenu variable
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers
- et de la détermination des provisions pour risque et pour couverture des engagements sociaux.

1.1. Créances sur la clientèle et risque de crédit

1.1.1. Présentation

Les crédits à la clientèle sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée sous la rubrique "opérations avec la clientèle", les fractions non encore versées étant portées en hors bilan.

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque présente les encours douteux compromis conformément à l'avis n°2003-G du 18 décembre 2003 du Comité d'urgence du CNC. Sont ainsi déclassés en encours douteux compromis ceux pour lesquels les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en

encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Les garanties sont prises en compte dans l'appréciation du caractère compromis de la créance.

Dans notre établissement, les encours restructurés à des conditions hors marché ne sont pas significatifs.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis ainsi que les intérêts sur les échéances impayées.

1.1.2. Risque et constitution des provisions

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel. Ce sont notamment les créances présentant des impayés d'un montant supérieur à trois échéances pour tous les types de crédits. Le principe de contagion est appliqué, la classification en créances douteuses d'un encours entraîne le transfert vers les créances douteuses de l'intégralité des engagements à l'encontre d'un même client.

en compte la valeur de ses gages dans la détermination des provisions.

Par ailleurs, le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle consécutifs au surendettement.

Le CFCAL-Banque applique le règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF. Conformément à l'article 13 de ce règlement, les provisions permettant de couvrir les pertes prévisionnelles sur les créances douteuses sont évaluées selon la méthode d'actualisation des flux prévisionnels. Par ailleurs, le CFCAL-Banque prend désormais

Les dotations nettes de reprises des provisions, et les créances passées en pertes sur l'exercice, nettes des récupérations sur créances amorties, constituent le coût du risque sur opérations de crédit au compte de résultat, à l'exception des provisions, reprises de provision, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses intégrées au PNB.

1.2. Portefeuille de titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90-01 et 95-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'instruction 94-05 de la Commission Bancaire, l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire et le règlement 2000-02 du CRC.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille), est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres.

Titres de placement : Les titres de placement sont acquis par le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres sont enregis-

trés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais et coupons courus exclus.

A la clôture de l'exercice, ils sont évalués individuellement au cours moyen de décembre pour les titres cotés en France, et au dernier cours de décembre pour les titres cotés à l'étranger. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins values latentes ainsi constatées ; les moins-values latentes donnent lieu à une provision pour dépréciation.

Le résultat des cessions est enregistré en "Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilées". Cette rubrique comprend également les dotations et reprises sur provisions relatives à ces titres, ainsi que les frais d'acquisition.

1.3. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation sont des titres acquis en vue d'une détention durable, supérieure à 5 % du capital des sociétés concernées.

Ces titres sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition. Ils sont évalués à leur valeur d'usage. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

La valeur d'usage de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte

tenu de ses objectifs de détention. Les éléments pris en compte pour l'estimation de la valeur d'usage reposent essentiellement sur les capitaux propres.

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable notamment la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF) entrant dans le périmètre de la consolidation.

1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le CFCAL-Banque applique depuis le 1er janvier 2005 l'approche par composant. Elle consiste à amortir distinctement les éléments significatifs d'une immobilisation prise dans son ensemble. Si certains de ces éléments ont un même plan d'amortissement (durée et mode) ils peuvent toutefois être regroupés pour déterminer la charge d'amortissement. Les grandes catégories de composants suivantes ainsi que les durées d'amortissement associées ont été déterminées pour les immeubles :

- Terrain,
- Gros œuvre, (50 ans)
- Couverture / Façade / Etanchéité (20 ans)

- Equipements Techniques (10 ans)
- Agencements (10 ans).

Les autres immobilisations sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire ou dégressif soit :

- Matériel informatique - dégressif 3 à 5 ans
- Autres matériels - linéaire 10 ans
- Logiciels - linéaire 1 à 8 ans

Plus et moins values de cession : Les résultats nets de cession figurent au niveau du produit net bancaire sous la rubrique "Autres produits ou autres charges d'exploitation bancaire" pour les immobilisations hors exploitation et en "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" pour les immobilisations d'exploitation.

1.5. Actions propres

Le CFCAL-Banque fait un usage partiel de l'autorisation de rachat de ses propres titres limitée à 10% du capital social. Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acqui-

sition et peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur cours de bourse est inférieur à leur valeur historique.

1.6. Stock des immeubles acquis par adjudication

Au 31 décembre 2009, le CFCAL-Banque est resté adjudicataire de 8 biens pour un montant total brut de 714 K€.

1.7. Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend notamment des titres de créances négociables pour assurer le financement de l'activité de la société CFCAL-Banque. Ces titres sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale.

Les intérêts et charges relatifs à ces dettes sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

1.8. Provisions pour risques de contrepartie

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque a constaté au passif de son bilan des provisions, nettement précisées quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables conformément aux prescriptions du règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable.

Au 31/12/2009, ces provisions recourent essentiellement :

→ les provisions pour litiges : elles couvrent les assignations auxquelles le CFCAL-Banque doit faire face dans le cadre de son activité.

→ les provisions pour risques de surendettement.

Pour une prise en compte plus économique du risque de contrepartie, une provision est constituée sur les engagements sains de bilan. Cette provision est évaluée à partir de séries statistiques permettant d'apprécier plus finement le risque de perte sur ces engagements. Elle couvre le risque consécutive au surendettement de la clientèle et s'élève à 151 K€.

1.9. Provisions pour charges de retraite

Les engagements de retraite sont intégralement provisionnés. Ils sont déterminés par des actuaires indépendants sur la base d'un taux d'actualisation de 4,10%, de l'application des tables de mortalité par générationnels,

du taux de turn-over et des profils de carrière propres au CFCAL-Banque. Le CFCAL-Banque comptabilise une provision pour prime d'ancienneté conformément à l'accord collectif en vigueur.

1.10. Fonds pour risques bancaires généraux

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque constitue pour renforcer la couverture générale contre les aléas propres au CFCAL-Banque, une provision intitulée "Fonds pour risques bancaires généraux" prévue à l'article 3 du règlement n° 90-02 du Comité de la Ré-

glementation Bancaire. Le fonds pour risques bancaires généraux ne couvre, en aucun cas, des risques identifiés. Au 31 décembre 2009, le Fonds pour Risques Bancaires Généraux s'élève à 12 800 K€, sans modification depuis le 31 décembre 2008.

1.11. Indemnités de remboursement anticipé (IRA)

En accord avec les règles du groupe CFF, les indemnités perçues depuis le 1er janvier 2005 sont immédiatement

comptabilisées dans le PNB.

1.12 Instruments financiers à terme

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par les règlements n°90-15 modifié par le 92-04 du CRBF et le 2002-01 du CRC. Le montant notionnel de l'instrument est comptabilisé en hors bilan. Le CFCAL-Banque n'a effectué que des opérations de microcouverture. Les opérations répertoriées en microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux

d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes identifiés dès l'origine. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément, ou de l'ensemble homogène couvert.

1.13 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat comprend :

→ l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés.
→ le règlement des litiges fiscaux et les reprises de provi-

sions associées : Au 31 décembre 2009, suite à la liquidation du recouvrement lié au contrôle fiscal portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007, le CFCAL-Banque a repris intégralement sa provision pour litige impôt de 357 K€.

1.14. Intégration fiscale

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) et sa filiale le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF) ont opté pour le régime de l'intégration

fiscale depuis le 1er janvier 2000. Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque, est, en tant que société mère, seul redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le Groupe.

1.15. Consolidation

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) est la société-mère du groupe constitué avec sa filiale le Crédit Foncier et Commu-

nal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF), détenue à 99,99%.

2. Annexes au bilan et hors-bilan

→ **Note 1** Créances sur les établissements de crédit, opérations avec la clientèle

en milliers d'€

	2009 brut	Dépréciations	2009 net	2008 net
Créances sur les établissements de crédit	53 345		53 345	39 669
A VUE (taux variable)	53 345		53 345	39 669
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	53 094		53 094	39 063
Divers	146		146	149
Créances rattachées	105		105	457
Opérations avec la clientèle	124 130	10 273	113 857	117 614
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	124 104	10 273	113 831	117 560
CREANCES SAINES	99 276		99 276	105 654
Crédits de trésorerie	26 068		26 068	32 915
Crédits à l'équipement	2 121		2 121	2 477
Crédits à l'habitat	36 439		36 439	37 472
Autres crédits à la clientèle	34 648		34 648	32 790
CREANCES DOUTEUSES	15 536	4 793	10 743	10 001
Crédits de trésorerie	3 640	271	3 369	4 478
Crédits à l'équipement	0	0	0	0
Crédits à l'habitat	5 478	883	4 595	3 181
Autres crédits à la clientèle	6 418	3 639	2 779	2 342
CREANCES DOUTEUSES COMPROMISES	8 876	5 459	3 417	1 396
Crédits de trésorerie	3 778	1 033	2 745	899
Crédits à l'équipement	487	487	0	0
Crédits à l'habitat	1 980	1 574	406	352
Autres crédits à la clientèle	2 631	2 365	266	145
CREANCES RATTACHEES	416	21	395	509
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	26	0	26	54
Comptes ordinaires	26		26	53
Créances rattachées	0		0	1

⁽¹⁾ Dont compte ordinaire débiteur de la SCF pour 48 043 K€ et banque du réseau pour 14 K€

→ **Note 2** Ventilation des créances selon la durée résiduelle

en milliers d'€

	Durée inférieure à 3 mois	Durée comprise entre 3 mois et 1 an	Durée comprise entre 1 et 5 ans	Durée supérieure à 5 ans	Total net 2009	Total net 2008
Créances sur les établissements de crédit					53 345	39 669
A VUE (taux variable)						
Comptes ordinaires débiteurs	53 094				53 094	39 063
Divers	146				146	149
Créances rattachées	105				105	457
Opérations avec la clientèle					113 857	117 614
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE						
Crédits de trésorerie	4 951	2 702	12 608	5 807	26 068	32 915
Crédits à l'équipement	84	131	883	1 023	2 121	2 477
Crédits à l'habitat	624	1 138	6 265	28 412	36 439	37 472
Autres crédits à la clientèle	774	1 488	7 928	24 458	34 648	32 790
Créances douteuses/douteuses compromises	9 176	295	1 333	3 356	14 160	11 397
Créances rattachées	395				395	509
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS						
Comptes ordinaires	26				26	53
Créances rattachées	0				0	1
Total	69 375	5 754	29 017	63 056	167 202	157 283

→ **Note 3** Dettes envers les établissements de crédit, opérations avec la clientèle, dettes représentées par un titre

en milliers d'€

	2009 net	2008 net
Dettes envers les établissements de crédit	996	190
Dettes à vue (taux variable)	964	66
Autres comptes ordinaires créditeurs	⁽¹⁾ 912	6
Autres sommes dues (valeurs non encore encaissées)	52	60
Dettes à terme (taux variable)	32	64
Emprunts	31	62
Dettes rattachées	1	2
Opérations avec la clientèle	16 886	16 314
Compte d'épargne à régime spécial	5 414	3 540
A vue	4 612	2 720
A terme	696	696
Dettes rattachées	106	124
Autres dettes	11 472	12 774
A vue	6 688	5 951
A terme (comptes créditeurs à terme)	4 765	6 723
Dettes rattachées	19	100
Dettes représentées par un titre	80 196	70 420
T.C.N. Certificats de dépôt ⁽²⁾	39 943	24 912
T.C.N. Bons moyen terme négociables ⁽²⁾	40 000	45 000
Bons de caisse	2	4
Dettes rattachées	251	504

⁽¹⁾ Dont banque de réseau (BPCE) pour 907 K€

⁽²⁾ La société a financé une partie de son activité par le biais de l'émission de plusieurs TCN au cours de l'exercice

→ **Note 4** Ventilation des dettes selon la durée résiduelle

en milliers d'€

	Durée inférieure à 3 mois	Durée comprise entre 3 mois et 1 an	Durée comprise entre 1 et 5 ans	Durée supérieure à 5 ans	2009	2008
Dettes envers les établissements de crédit					996	130
Comptes et emprunts (taux variable)	912	31			943	68
Autres sommes dues (valeurs non encore encaissées)	52				52	60
Dettes rattachées	1				1	2
Opérations avec la clientèle					16 886	16 314
Comptes créditeurs de la clientèle	16 761				16 761	16 090
Dettes rattachées	125				125	224
Dettes représentées par un titre					80 196	70 420
Certificats de dépôt	29 967	9 976			39 943	24 912
BMTN	5 000		35 000		40 000	45 000
Bons de caisse	2				2	4
Dettes rattachées	251				251	504
Total	53 071	10 007	35 000	0	98 078	86 864

→ Note 5 Immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'€

Immobilisations d'exploitation	Brut 31/12/2008	Entrées de l'année 2009	Sorties de l'année 2009	Brut 31/12/2009	Amortis- sement et provisions	Net 31/12/2009
Immobilisations corporelles						
Terrains	177			177		177
Construction - gros-œuvre	1 092			1 092	345	747
Construction - installations générales/agencements	1 548			1 548	1 042	506
Construction - installations techniques	1 436	13		1 449	796	653
Construction - couverture façade	456	15		471	210	261
Matériel de bureau	322	34	37	319	218	101
Matériel informatique	639	227	87	779	545	234
Mobilier	424	5	10	419	246	173
Sous-total	6 094	294	134	6 254	3 402	2 852
Immobilisations corporelles en cours	185	707		892		892
Total	6 279	1 001	134	7 146	3 402	3 744
Immobilisations incorporelles (logiciels)	1 517	96	72	1 541	1 323	218
Total immobilisations d'exploitation	7 796	1 097	206	8 687	4 725	3 962

→ Note 5 suite

en milliers d'€

Immobilisations hors exploitation	Brut 31/12/2008	Entrées de l'année 2009	Sorties de l'année 2009	Brut 31/12/2009	Amortis- sement et provisions	Net 31/12/2009
Immobilisations corporelles						
Terrains	264		9	255		255
Construction - gros-œuvre	1 970	13	130	1 853	742	1 111
Construction - installations générales/agencements	1 297	24	38	1 283	904	379
Construction - installations techniques	1 136	214	39	1 311	803	508
Construction - couverture façade	1 465	17	43	1 439	507	932
Sous-total	6 132	268	259	6 141	2 956	3 185
Immobilisations corporelles en cours						
Immeubles de placement	11	208	118	101		101
Total immobilisations hors exploitation	6 143	476	377	6 242	2 956	3 286
Total immobilisations incorporelles	1 517	96	72	1 541	1 323	218
Total immobilisations corporelles	12 422	1 477	511	13 388	6 358	7 030

Toutes les immobilisations se situent en France Métropolitaine

→ Note 6 Dépréciations et provisions

A. Dépréciations

en milliers d'€

	Début d'exercice 2009	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2009
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
Opérations avec la clientèle					
Créances douteuses					
Crédits de trésorerie	1 260	564	100	420	1 304
Crédits à l'équipement	708	1	55	167	487
Crédits à l'habitat	2 882	473	277	621	2 457
Autres crédits à la clientèle	6 455	853	53	1 251	6 004
Total dépréciations créances douteuses	11 305	1 891	485	2 459	⁽¹⁾ 10 252
Créances rattachées	22	340		342	20
Total opérations avec la clientèle	11 327	2 231	485	2 801	10 272
Participations	5			5	0
Activité de portefeuille	1 438	790		1 438	790
Dépréciation des immobilisations hors exploitation	0				0
Autres actifs	343	242	16	87	482
Total	13 113	3 263	501	4 331	11 544

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2009, les dépréciations sur créances douteuses compromises s'élèvent à 5 459 K€

→ Note 6 suite

B. Provisions

en milliers d'€

	Début d'exercice 2009	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2009
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
Provisions pour litiges	7 236	1	⁽²⁾ 910	⁽²⁾ 914	⁽³⁾ 5 413
Provisions pour risques complémentaires sur la clientèle	85	66			151
Provisions pour charges de retraite	307	45	22		330
Provisions pour prime d'ancienneté	138	49			187
Provisions personnel (actions gratuites)	33	65		33	65
Provisions impôts (contrôle fiscal exercices 2005 - 2006 - 2007)	357		356	1	⁽⁴⁾ 0
Total	8 156	226	1 288	948	6 146

⁽²⁾ dont reprise totale affaire SUTTEL pour 1 586 K€ suite à la condamnation au comblement du passif d'une somme de 910 K€

⁽³⁾ dont affaire SCI LA VICTORINE pour 5 366 K€

⁽⁴⁾ contrôle fiscal entièrement liquidé en décembre 2009 - reprise intégrale de provisions suite au paiement du redressement pour une somme totale de 356 K€

en milliers d'€

	Début d'exercice 2009	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2009
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
Fonds pour risques bancaires généraux	12 800	0	0	0	12 800
Total	12 800	0	0	0	12 800
Provisions réglementées et subventions d'investissement					
Provisions pour investissement	1 751	322		162	1 911
Subventions d'investissement	62			2	60
Total	1 813	322	0	2	1 971

→ Note 7 Autres actifs

en milliers d'€

	2009 brut	Provisions pour dépréciation	2009 net	2008 net
Créances sociales et fiscales	⁽¹⁾ 1 486		1 486	1 332
Fonds de garantie dépôts titres/espèces	32		32	25
Débiteurs immobiliers	277	225	52	29
Stock immeubles acquis par adjudication	⁽²⁾ 714	257	457	197
Débiteurs divers (fournisseurs avances...)	65		65	81
Groupement de fait	2 928		2 928	3 106
	5 502	482	5 020	4 770

⁽¹⁾ Dont compte courant d'intégration fiscale de la SCF pour 1 470 K€

⁽²⁾ En 2009, le CFCAL détient 8 biens acquis par adjudication

→ Note 8 Comptes de régularisation - Actif

en milliers d'€

	2009	2008
Charges constatées d'avance	126	89
Produits à recevoir / intérêts courus sur SWAP	⁽³⁾ 0	60
Autres comptes de régularisation	62	37
	188	186

⁽³⁾ En 2009 le CFCAL constate des intérêts courus débiteurs sur les SWAP (voir note 10 ci-dessous)

→ Note 9 Autres passifs

en milliers d'€

	2009	2008
Dépôts de garantie/retenues de garantie sur travaux	87	73
Charges à payer	509	330
Dettes sociales et fiscales et dettes provisionnées	⁽⁴⁾ 3 225	1 837
Dettes provisionnées participation/intéressement	1 795	1 388
Créditeurs divers	267	371
Groupement de fait	269	330
	6 152	4 329

⁽⁴⁾ Dont dette d'IS pour 1 828 K€

→ Note 10 Comptes de régularisation - Passif

en milliers d'€

	2009	2008
Charges financières refacturées par la SCF	26	41
Charges à payer / intérêts courus sur SWAP	⁽⁵⁾ 137	0
Autres comptes de régularisation	94	176
	257	217

⁽⁵⁾ En 2009 le CFCAL constate des intérêts courus débiteurs sur les SWAP alors qu'en 2008 il constatait des intérêts courus créditeurs (voir note 8 ci-dessus)

→ **Note 11** Titres de transaction, de placement, d'investissement

en milliers d'€

	Année 2009					
	Valeurs brutes au bilan	Créances rattachées	Provisions	Valeurs nettes au bilan	Plus-values latentes	Valeur de marché
Titres de placement						
Obligations et autres titres à revenu fixe	⁽¹⁾ 11 923	38	1	11 960	0	11 960
Actions et autres titres à revenu variable	4 035		789	3 246	1 309	4 555
Total du portefeuille 2009	15 958	38	790	15 206	1 309	16 515
Total du portefeuille 2008	6 835	79	1 438	5 476	781	6 257

⁽¹⁾ Dont 10 M€ obligation souscrite avec le CFCAL-SCF le 21 juillet 2009 sur une durée de 6 ans remboursable "in fine" le 21 juillet 2015

 → **Note 12** Parts dans les entreprises liées

en milliers d'€

	2009	2008
Parts établissement de crédit - CFCAL-SCF	12 197	12 197
Parts entreprise liée - GERANCE FINANCIERE	154	154
Total	12 351	12 351

 → **Note 13** Hors bilan

en milliers d'€

	2009	2008
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur de la clientèle	22 295	32 670
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	10 000	10 000
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	58	62
Engagements reçus d'organismes d'assurances	32 745	38 078
Engagements reçus de la clientèle	96 969	101 626
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations de couverture	⁽¹⁾ 25 000	25 000

⁽¹⁾ Il s'agit de 3 swap de taux valorisés au 31/12/2009 pour un montant total de -895 K€

→ **Note 14** Tableau de variation des capitaux propres hors FRBG avant répartition en milliers d'€

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserve statutaire	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées et subvention d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2007	5 149	17 030	1 798	13 355	18 075	0	1 643	11 502	68 552
Affectation du résultat 2007					11 502			-11 502	
Dividende versés au titre de 2007					-7 429				
Résultat exercice 2008								8 528	
Augmentation capital et prime d'émission	165	5 764							
Autres variations							171		
Solde au 31/12/2008	5 314	22 794	1 798	13 355	22 148	0	1 814	8 528	75 751
Affectation du résultat 2008					8 528			-8 528	
Dividende versés au titre de 2008					-7 318				
Résultat exercice 2009								10 329	
Augmentation capital et prime d'émission	221	5 973							
Autres variations							157		
Solde au 31/12/2009	5 535	28 767	1 798	13 355	23 358	0	1 971	10 329	85 113

145 068 actions réinvesties à 42,70€ soit en capital 221 K€ et en prime d'émission 5 973 K€
 Nombre d'actions composant le capital après réinvestissement soit 3 629 606 actions

→ **Note 15** Composition des fonds propres avant répartition en milliers d'€

	2009	Variations	2008
Capitaux propres	85 113	9 362	75 751
Fonds pour risques bancaires généraux	12 800	0	12 800
Fonds propres	97 913	9 362	88 551

■ Annexes au compte de résultat

→ **Note 16** Intérêts et produits assimilés
Intérêts et charges assimilées

en milliers d'€

	Intérêts et produits assimilés		Intérêts et charges assimilées		Net	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts sur établissements de crédit	⁽¹⁾ 851	1 535	20	8	831	1 527
Intérêts sur opérations avec la clientèle	7 514	8 497	292	594	7 222	7 903
Intérêts sur instruments financiers à terme	15	216	553		-538	216
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	102	19			102	19
Intérêts sur TCN			1 663	3 471	-1 663	-3 471
Autres intérêts et charges assimilées			58	75	-58	-75
	8 482	10 267	2 586	4 148	5 896	6 119

⁽¹⁾ dont intérêts compte ordinaire débiteur du CFCAL-SCF pour 801 K€

→ **Note 17** Revenus des titres à revenu variable

en milliers d'€

	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	144	241
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	⁽¹⁾ 6 002	⁽¹⁾ 6 000
	6 146	6 241

⁽¹⁾ dont dividende de 5 988 K€ provenant de la filiale SCF

Commissions charges

→ Note 18 Commissions

en milliers d'€

	Commissions produits		Commissions charges		Net	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 166	1 778	1 355	2 241	-189	-463
Commissions sur titres	89	56	35	30	54	26
Commissions refacturées à la SCF	1 471	2 260	1 137	1 690	334	570
Indemnités de remboursements anticipés	163	134			163	134
Diverses commissions	87	93	418	412	-331	-319
	2 976	4 321	2 945	4 373	31	-52

→ Note 19 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

en milliers d'€

	2009	2008
Plus-values sur titres de placement	94	1 717
Moins-values sur titres de placement	174	369
Plus-values nettes	-80	1 348
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	1 438	227
Reprises de provisions sur titres de participation	5	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	789	1 438
Dotations ou reprises nettes	654	-1 211
Frais d'acquisition	22	48
Solde des opérations sur titres de placement	552	89

→ **Note 20** Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'€

	Produits		Charges		Net	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Immeubles de placement	1 274	1 272	431	459	843	813
Cessions immobilisations corporelles	287	186	131	179	156	7
Charges refacturées - produits rétrocédés	13	22			13	22
Autres produits d'exploitation bancaire	25	37			25	37
Dotations et reprises provision d'exploitation	⁽¹⁾ 1 824	-177	1	-	1 823	-177
Charges diverses litiges assignations (SUTTEL)			⁽¹⁾ 910		-910	0
Dotations aux amortissements immeubles de placement			237	234	-237	-234
Dotations et reprises de provisions immeubles de placement				-85	0	85
	3 423	1 340	1 710	787	1 713	553

⁽¹⁾ Dont reprise totale de provisions affaire SUTTEL pour 1 586 K€ suite à la condamnation au comblement du passif d'une somme de 910 K€

 → **Note 21** Charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'€

	2009	2008
Salaires et traitements	3 972	3 580
Charges de retraite	489	417
Autres charges liées au personnel	3 815	3 397
Frais de personnel	8 276	7 394
Impôts et taxes	370	420
Services extérieurs et autres frais administratifs	1 639	1 832
Charges générales d'exploitation	10 285	9 646
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	702	660
A déduire charges refacturées Sociétés du Groupe	-8 553	-8 104
Total net	2 434	2 202

→ Note 22 Coût du risque

en milliers d'€

	Dotations aux provisions et aux dépréciations		Reprises de provisions et de dépréciations		Net	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Risques sur créances douteuses	988	1 135	1 638	1 855	-650	-720
Risques sur comptes ordinaires débiteurs				281	0	-281
Risques complémentaires clientèle	66			17	66	-17
Risques biens acquis par adjudication	192	101	36	18	156	83
Risques divers	51	84	68	88	-17	-4
Sous-total	1 297	1 320	1 742	2 259	-445	-939
	Créances irrécouvrables		Rentrées sur créances amorties		Net	
Créances douteuses	202	1 080		3	202	1 077
Litiges assignations			81	45	-81	-45
Comptes ordinaires débiteurs	4	173		10	4	163
Divers	17	37			17	37
Total coût du risque	1 520	2 610	1 823	2 317	-303	293

→ Note 23 Ventilation de l'effectif

	2009	2008
Cadres	22	20
Techniciens	87	87
	109	107

→ Note 24 Impôt sur les sociétés

en milliers d'€

	2009	2008
Charges des impôts courants sur le résultat Groupe	9 220	7 403
Produits intégration fiscale SCF	-7 506	-6 015
Dotations/Reprises provisions pour impôt (contrôle fiscal exercices 2005 - 2006 - 2007)	⁽¹⁾ -357	357
Liquidation contrôle fiscal (paiement décembre 2009)	⁽¹⁾ 356	0
	1 713	1 745

⁽¹⁾ Contrôle fiscal entièrement liquidé en décembre 2009 - reprise intégrale de provisions suite au paiement du redressement pour une somme totale de 356 K€

→ Note 25 Tableau des filiales, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

en milliers d'€

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Sociétés									
Parts dans les entreprises liées									
Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)									
C.F.C.A.L. - Société de Crédit Foncier (Siren 424 184 737) 1 rue du Dôme à STRASBOURG	8 953	31 679	99,99%	12 197			⁽¹⁾ 32 424	13 317	
Sàrl LA GERANCE FINANCIERE (Siren 568 503 551) 1 rue du Dôme à STRASBOURG	168	1 622	100,00%	154			⁽²⁾ 89	32	
Participation et autres titres détenus à long terme									
Titres de participation									
Titres de l'activité de portefeuille									
				31					

⁽¹⁾ PNB

⁽²⁾ Chiffre d'affaires

Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2009

Titres de placement et participations dont la valeur d'inventaire est égale ou supérieure à 23 000€.

→ A. Fonds d'Etat, Obligations et Bons

En Euros

650000	OATI 1,60 % 2011	669 084,31
650000	OATI 2,50 % 2013	704 504,56
470000	OATI 1,00 % 2017	499 420,33
50	B.R.D. 3,25 % 2005-2010	49 827,33
	Sous-total obligations	1 922 836,53
	Créances rattachées	38 163,73
	Total général obligations	1 961 000,26

→ B. Actions, Parts et Sicav

En Euros

4164	LAFARGE	236 127,36
3500	AIR LIQUIDE	206 535,00
4672	SANOFI-AVENTIS	203 422,46
2592	SOCIETE GENERALE	181 228,40
3000	TOTAL	159 649,95
721	ALLIANZ	145 069,46
6500	AXA	128 722,59
1500	CIMENTS FRANCAIS	126 007,21
6924	CREDIT AGRICOLE	120 825,36
2077	VINCI	114 028,36
1500	EULER HERMES	105 219,45
3000	ADECCO	103 500,00
3088	SAINT-GOBAIN	102 842,10
4000	KAUFMAN & BROAD	101 898,80
2000	CARREFOUR	93 909,07
6000	DEXIA	93 600,00
2211	VEOLIA ENVIRONNEMENT	87 680,52
693	FONCIERE DES REGIONS	86 502,00
1860	LINDE	84 501,53
2400	RWE	80 734,59
2365	CARBONE-LORRAINE	77 448,88
845	SALVEPAR	65 756,49
1000	SIEMENS	64 630,00
2629	VIVENDI UNIVERSAL	63 569,12

1230	RHODIA	60 398,67
860	BIC	56 122,78
3000	AIR FRANCE - KLM	54 833,10
324	VALLOUREC	53 649,72
6000	NOKIA CORP.	51 974,47
1300	BOLLORE INVESTISSEMENTS	48 054,57
1560	SCHLUMBERGER LTD	47 333,74
1000	L.V.M.H.	44 924,78
600	CASINO GUICHARD	44 246,50
1000	CHRISTIAN DIOR	41 507,41
3000	DEUTSCHE TELEKOM	40 365,00
1500	C.G.G. VERITAS	38 253,15
800	HORNBACK HOLDING	36 637,84
2200	UPM KYMMENE	35 838,00
1800	HENKEL	35 490,00
4581	AGOR	32 743,70
1258	GENERALI ASSICURAZIONI	32 065,00
3053	I.V.G. IMMOBILIEN	30 523,68
2500	SÜDZUCKER	30 225,00
700	SODEXO	29 593,00
10400	PARMALAT FINANZIARIA SPA	26 377,52
300	HERMES INTERNATIONAL	25 710,00
930	ELECTRICITE DE STRASBOURG	25 361,17
1800	AURUBIS	25 308,00
300	GUYENNE ET GASCOGNE	24 600,00

Sous-total Actions, Parts et Sicav 3 805 545,50

Actions, Parts et Sicav dont la valeur est < 23 000 € 229 177,08

Total général actions 4 034 722,58

Total général portefeuille 5 995 722,84

Résolutions 2009

■ Assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2009 approuve le bilan et les comptes sociaux de l'exercice 2009 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan et les comptes consolidés de l'exercice 2009, tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices, telles qu'elles sont présentées par le Conseil d'Administration et décide en conséquence :

- de doter la réserve facultative de 1 617 830,01 €
- de fixer le dividende de l'exercice à 2,40 €

L'Assemblée Générale décide de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions créées avec jouissance du 1er janvier 2010. Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution, soit 2,40 € par action.

Le prix d'émission des actions créées en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse précédant la date de la présente Assemblée, diminuée du montant net du dividende alloué et arrondie au centime immédiatement supérieur.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en actions pourront faire leur choix à partir de la date de détachement du dividende, soit le 09 juin 2010, jusqu'au 28 juin 2010 inclus, auprès des intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende. En conséquence, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option le 28 juin 2010 au plus tard ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en espèces.

Le dividende en espèces sera payé le 6 juillet 2010. Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement du dividende, mais cette option concernera le montant total du dividende pour lequel l'option lui est offerte. Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts. Depuis le 1er janvier 2008, l'imposition des dividendes revenant aux personnes physiques peut se faire, au choix, par intégration aux revenus soumis au barème progressif ou par prélèvement forfaitaire libérateur (au taux de 18%). L'option doit être exercée par le contribuable avant le versement des dividendes. A défaut d'option, les dividendes seront réintégrés aux revenus soumis au barème progressif, les prélèvements sociaux de 12,1 % sur les dividendes étant retenus d'office dès leur paiement. Si le montant du dividende auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire;
- soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation au Président, pour effectuer toutes les opérations consécutives à l'exercice de l'option et à l'augmentation de capital qui en résultera, notamment constater la réalisation de l'augmentation de capital, modifier les statuts de la Société et procéder aux formalités de publicité.

Il est rappelé, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts que pour les trois exercices précédents, les distributions par action ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	Dividende net par action en €	Masse distribuée en €
Exercice 2006	3 167 320	5,00	15 836 600,00
Exercice 2007	3 376 738	2,20	7 428 823,60
Exercice 2008	3 484 538	2,10	7 317 529,80

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi en application des dispositions de l'article L.225-40 du Code de Commerce.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve la convention conclue avec Monsieur Antoine COUTIERE suite à la fin de ses fonctions de président du Conseil d'Administration et relatée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation intervenue lors de la séance du Conseil d'Administration du 13 octobre 2009 de Monsieur Alain SIEGRIST en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Alain MAIRE, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Septième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission en date du 20 novembre 2009 de Monsieur Fabrice BOUVIER de ses fonctions de censeur.

Huitième résolution

Conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme diffusé selon les modalités fixées par le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration à procéder au programme de rachat d'actions de la société selon les modalités et les objectifs suivants :

Objectifs du programme :

- assurer la liquidité et l'animation du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité, réalisé par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers
- attribution gratuite d'actions réservée aux membres du personnel de la société

Modalités de rachat :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 75 € par action.
- le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 40 € par action,

1 – dans le cadre du contrat de liquidité :

- le nombre maximum d'actions susceptible d'être acquis dans les conditions ci-dessus est limité à 5 % du capital, soit 181 480 actions à la date de l'assemblée, pour un montant maximum de 13 611 000 €
- la présente autorisation est valable pour une durée qui expirera avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2 – dans le cadre de l'attribution gratuite réservée :

Le nombre maximum d'actions susceptible d'être acquis dans les conditions ci-dessus ne pourra excéder 1 % du capital de la société à la date de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de maintenir pour l'exercice 2010 le montant des jetons de présence revenant au Conseil d'Administration à 55 000 €.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Antoine COUTIERE pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur du CREDIT FONCIER DE FRANCE représenté par Monsieur Philippe DRUART pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de l'ESCA représenté par Monsieur Christian BURRUS pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Robert ALLEMON pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Alain SIEGRIST pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.



